

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 31 juillet 1919.

N° 42.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MI- NIÈRES DE L'EMPIRE

Sera entrepris sous la direction d'un bureau dont M. W. C. Miller fait partie à titre de représentant du Canada. Ce bureau qui vient d'être constitué aura une charte royale

Relativement à l'annonce faite par l'hon. A. K. Maclean, vice-président du comité de la Reconstruction, que la conférence impériale, après avoir considéré le rapport d'un comité dont sir James Stevenson, Bart., occupait la présidence, avait fait une recommandation en faveur de la constitution d'un bureau des ressources minières de l'empire, cette organisation fut créée et chargée de

recueillir des renseignements concernant les ressources minières et les besoins de métaux de l'empire, et d'aviser les différents gouvernements et autres concernés de temps en temps quelle action peut paraître désirable pour assurer le développement de ces ressources et leur mise en disponibilité pour satisfaire aux besoins de l'empire.

Conformément à cette recommandation, les gouverneurs du bureau furent nommés, l'un par le gouvernement local, dont le représentant est le président du bureau, un par chacun des cinq Dominions autonomes, un chacun par le gouvernement de l'Inde et le secrétaire d'Etat pour les colonies, tandis que six représentants des industries minières, minières et métallurgiques furent nommés par le ministre de la Reconstruction après avoir conféré avec les dirigeants des principaux instituts et instituteurs qui représentent ces industries.

En attendant l'octroi de la charte du bureau, les gouverneurs n'ont perdu aucun temps dans la tâche de poser les fondements de leur travail et de leur organisation. Quatre comités de gouverneurs ont été nommés pour s'occuper de:

1. Renseignements et publications.
2. Recherches et développement.
3. Questions légales, et
4. Fins générales et finance.

Différents départements et autres corps intéressés ont été invités à envoyer des représentants pour discuter avec les gouverneurs les méthodes à adopter pour coordonner et rendre disponibles pour usage dans l'empire, par l'entremise des agences convenables, des informations compréhensives sur les ressources

[Suite à la page 2.]

DES RÉDACTEURS DES ÉTATS-UNIS SERONT LES HÔTES DU CANADA

Tous les arrangements pour le divertissement des journalistes américains qui visiteront l'ouest canadien sont conclus

LA PRAIRIE CANADIENNE ET LA CÔTE DU PACIFIQUE

La National Editorial Association des Etats-Unis tient ses assises annuelles cette année, à Seattle, Portland, et Victoria, C.-B., et en allant et revenant de la Colombie-Britannique, les rédacteurs américains traverseront l'ouest canadien. De Winnipeg à Victoria et retour, ils seront les hôtes du gouvernement fédéral et voyageront sous la direction du département de l'Immigration et de la Colonisation. Le groupe comptera environ 225 personnes. Les visiteurs sont arrivés à Winnipeg lundi, le 28 juillet, et se sont rassemblés à l'hôtel Royal Alexandra. Après le déjeuner et durant le reste de la journée, les rédacteurs furent les hôtes du commissaire de l'aqueduc de Winnipeg et du district et se sont rendus par convoi spécial au lac Shoal, à 100 milles au nord-ouest de Winnipeg où se trouve la source du nouvel approvisionnement d'eau de Winnipeg et du district.

Jeudi, le 29 juillet, les visiteurs furent les hôtes du conseil de ville, du Board of Trade et du Women's Canadian Club. Ils sont partis à minuit pour Portage-la-Prairie par convoi spécial. Les citoyens ont offert un déjeuner aux touristes qui a été suivi d'une promenade à travers le beau pays de Portage. Les rédacteurs sont montés de nouveau à bord du convoi à 11.30 heures et se sont rendus à travers le nord-ouest du Manitoba jusqu'à la ville de Dauphin où ils sont arrivés de bonne heure l'après-midi. Le Board of Trade de Dauphin avait fait préparer un souper pour les visiteurs.

UNE VISITE A SASKATOON.

Quittant Dauphin peu après le coucher du soleil, le convoi se rendra à Saskatoon, le parti déjeunant en route. A leur arrivée à Quaker City, à neuf heures, les visiteurs furent reçus par le maire et le conseil de ville, le président et les officiers du Board of Trade, et d'autres citoyens, et passeront cinq ou six heures dans cette ville progressive durant lesquelles ils seront les hôtes des citoyens à un lunch.

De bonne heure l'après-midi, le convoi spécial se rendra à Prince-Albert où un souper sera servi par le Board of Trade à six heures, jeudi le 31 juillet, et suivi d'une visite à l'intéressante contrée environnante. Le convoi quittera Prince-Albert après minuit et arrivera à North-Battleford de très bonne heure dans la matinée du 1er août. Ici, ils seront les hôtes des citoyens de North-Battleford à un lunch et visiteront les points d'intérêt dans cette ville entreprenante.

Le convoi continuera sa course vers l'ouest, quittant North-Battleford à onze heures, traversant les rivières Bottle et

Saskatchewan à South-Battleford, partant de cet endroit à midi et par voie de Beggat, arrivant à Wainwright sur le Grand-Tronc-Pacifique peu après six heures le soir du 1er août. Il y aura une promenade en automobile à travers les champs de grains, tandis que ceux qui sont intéressés dans la zoologie, auront une excellente occasion de visiter le grand parc National de bisons à Wainwright, où ils pourront voir le plus gros troupeau de bisons captifs dans l'univers.

Le convoi partira de Wainwright peu après minuit et arrivera à Edmonton le 2 août. Le déjeuner sera servi à bord du convoi, et les citoyens offriront aux visiteurs un lunch et une promenade en automobile à travers le district. Dans la soirée, le Board of Trade fera les frais d'un dîner et une réception sera tenue dans le magnifique hôtel MacDonald où les visiteurs rencontreront le lieutenant-gouverneur de la province, le premier ministre de l'Alberta et ses collègues.

A JASPER PARC.

Partant de Edmonton peu après minuit, le convoi se dirigera vers l'ouest en passant sur la voie du chemin de fer de l'Etat et jusqu'au pittoresque Jasper Park qui sera atteint vers onze heures, dimanche le 3 août. Un service religieux sera tenu dans le parc et peu après midi; il y aura un rôtissage au grand air (barbecue) la viande étant celle des animaux sauvages qui habitent ce grand parc National. Partant de Lucerne, le convoi traversera quelques-uns des plus beaux paysages montagneux dans l'univers et arrivera au lac Lucerne. Le convoi passera la nuit à cet endroit et commencera sa course à travers les montagnes à la pointe du jour, pour arriver à Kamloops vers neuf heures, le lundi soir le 4 août. Le convoi restera à cet endroit durant la nuit et partira de Kamloops à dix heures, mardi le 5 août, en route pour Vancouver, passant la nuit du 5 au 6 août à Boslon, arrivant à Vancouver tard dans la soirée du mercredi le 6 août.

Jeudi, le 7 août, les visiteurs seront les hôtes de la ville de Vancouver à un lunch, et du Board of Trade à un souper. Durant la journée, les citoyens de Vancouver leur feront voir les grandes beautés naturelles de la ville de Vancouver, y compris le parc Stanley et la baie English.

Les excursionnistes partiront de Vancouver à onze heures, le soir du 7 août, et se rendront à Seattle en bateau. Durant la période qui précédera le 17 août, les touristes seront les hôtes de la North-

[Suite à la page 3.]

LES CHIFFRES DE L'IMMIGRATION ACCU- SENT UNE AUGMENTA- TION MARQUÉE

L'immigration en avril et mai, cette année, fait voir une augmentation marquée sur le chiffre de l'immigration durant la période correspondante de 1918. Les chiffres suivants sont fournis par le département de la Colonisation et de l'Immigration:

	Avril. 1919.	Avril. 1918.
Personnes.		
Immigration totale.	11,268	7,123
Des Etats-Unis. . .	7,524	6,310
Par les ports océaniques.	3,744	813
Estimé de la richesse des colons des Etats-Unis, avril 1919, \$2,159,890.75; avril 1918, \$1,499,345.95.		
	Mai. 1919.	Mai. 1918.
Personnes.		
Immigration totale.	10,197	5,261
Des Etats-Unis. . .	5,198	4,554
Par les ports océaniques.	4,999	707
Estimé de la richesse des colons des Etats-Unis: mai 1919, \$1,355,747.50; mai 1918, aucuns chiffres ne sont disponibles.		

DIVERS AVANTAGES D'UN ÉTABLISSEMENT CENTRAL DE CHAUFFAGE POUR UNE CITÉ

Déclaration faite par l'organisation du contrôle du combustible, après enquête, montre les avantages économiques d'un service de chauffage central.

ÉCONOMIE DE 60 POUR 100 DU COÛT

Un chapitre du rapport final du Contrôleur du combustible au Canada, qui vient d'être publié, est consacré à l'établissement de service de chauffage. Cette étude est le résultat d'une enquête en matière de telle utilité publique faite par les officiers du contrôle du combustible. Ce chapitre est ici reproduit en partie:

L'organisation du contrôle du combustible a fait une enquête en matière de l'établissement de services de chauffage central dans divers centres des Etats-Unis, et ceci dans le but de constater les progrès réalisés dans cette direction. De grands progrès ont été en effet réalisés sous ce rapport dans diverses parties de ce continent. Ces établissements se sont développés par la voie ordinaire, c'est-à-dire en partant de l'approvisionnement de l'eau et du gaz jusqu'aux services de téléphone, d'éclairage électrique et de force motrice. Dans certaines villes, le système de chauffage central est déjà du domaine des faits accomplis, et ce système comporte beaucoup d'avantages.

COMMODITÉ DE TEL SERVICE.

On estime à 400,000 le nombre de personnes au Canada qui ont à passer quelque temps à chaque jour des mois d'hiver à alimenter les fournaies de charbon. D'après le système de chauffage central, ce travail individuel serait remplacé par le maniement mécanique du charbon en grandes quantités. Le locataire particulier se donne beaucoup de peine et dépense une grande partie de son temps à chauffer sa propre fournaie et à se débarrasser des cendres. C'est là un point de la plus grande importance pour le consommateur. Le service de chauffage central offre beaucoup plus d'avantages et est plus commode sous tous les rapports.

EFFICACITÉ.

De plus, il est évident qu'avec un service de chauffage central bien établi et convenablement soigné on peut obtenir beaucoup plus d'efficacité dans l'emploi du charbon. Des enquêtes faites à ce sujet jusqu'à ce jour ont démontré que l'efficacité moyenne du système de chauffage dans un foyer au Canada ne dépasse pas 50 pour 100. En d'autres termes, on perd la moitié de la chaleur contenue dans le charbon et qui s'échappe par la cheminée. D'autre part, un système de chauffage central moderne, sous les soins d'un chauffeur d'expérience, devrait atteindre un degré d'efficacité de 70 pour 100. Nous avons donc en faveur du système de chauffage central un avantage de 20 pour 100.

PERTE EN TRANSMISSION.

Il importe cependant de mettre en regard de cette économie la perte de chaleur qui s'opère dans les moyens de transmission à demeure et que l'on nomme "perte en transmission". La somme de cette perte est très difficile à calculer à cause de la différence de conditions qui règnent dans l'application des divers principes de chauffage central. Un des facteurs importants est sans contredit la distance entre le consommateur et l'établissement de chauffage central. Les enquêtes faites à ce sujet par la division des mines des Etats-Unis ont démontré que la "perte en transmission" s'élevait de 4 à 12 pour 100 de la chaleur produite.

Même en tenant compte de cette déduction à faire, il reste encore beaucoup à l'avantage du système de chauffage central.

Le système de chauffage central assure la régularité et l'uniformité de la température des logis, car les feux y sont maintenus jour et nuit. Ce système élimine aussi le coût individuel d'alimenter la fournaie, comme aussi la nécessité d'installer une nouvelle fournaie à chaque demeure, ce qui en soi tend à réduire considérablement le coût de la construction des maisons.

On pourrait prétendre avec un peu de raison que tout en admettant qu'on puisse obtenir une amélioration en matière de l'efficacité de chauffage par cette méthode, l'établissement central serait exploité en vue de réaliser des profits et que l'économie serait en grande partie sinon totalement absorbée par les dépenses de surcharge et les profits de l'organisation centrale. Cependant, il y a d'autres considérations qu'il importe de ne pas perdre de vue.

ÉCONOMIE DANS LE COÛT DU COMBUSTIBLE.

Le charbon anthracite est presque invariablement le combustible domestique des villes et cités du Dominion. A cause de sa propreté et du fait qu'il se prête bien à la chauffe des fournaies, l'anthracite commande un prix plus élevé que le charbon bitumineux. Cette augmentation du coût est considérablement hors de proportion à l'augmentation de la valeur de l'anthracite comme combustible qui, en somme, ne porte pas cette valeur excessive qu'on lui attribue. Le public paye le prix élevé pour l'anthracite tout simplement pour échapper à l'inconfort et à la saleté de la houille bitumineuse.

Il est un fait particulier, sous ce rapport, que le système de chauffage central aux Etats-Unis a atteint son plus grand développement dans des localités où le charbon se vend à meilleur marché, comme dans les états de l'Illinois, de l'Ohio, de l'Indiana et de la Pensylvanie. On serait porté à croire que ce système se serait développé plus rapidement dans les centres où le charbon est le plus dispendieux et qu'en conséquence l'économie réalisée aurait été plus considérable.

Si l'on compare le coût relatif de la chauffe à l'anthracite dans une fournaie ordinaire avec celui de la chauffe au charbon bitumineux dans une installation centrale, on constate que la moyenne du coût de chauffage à l'anthracite a été de \$2.89 la tonne de plus que le chauffage au charbon bitumineux. Ces données ont été obtenues par l'analyse des évaluations faites par les autorités de la douane aux mines contenant toutes les variétés de charbon importé au Canada au cours d'une période de 20 ans. Les résultats suivants ont été obtenus:

	La tonne.
Coût moyen du charbon anthracite.....	\$4 77
Coût moyen du charbon bitumineux, y compris celui de dimensions utilisées pour la vapeur.....	1 88

Economie en utilisant le charbon bitumineux..... \$2 89

On doit sans doute ajouter dans les deux cas le coût de transport à destination et ce coût serait à peu près le

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIÈRES

[Suite de la page 1.]

minières sous le rapport de la production, du traitement, de la consommation et des besoins.

Des bureaux ont été ouverts à 14 rue Great Smith, Westminster, Londres, S.W.I., Londres, où tous les communiqués devraient être adressés au secrétaire d'organisation, Bureau des ressources minières de l'empire.

Il fut convenu à la conférence de guerre impériale qu'il était désirable de faire des démarches pour constituer un bureau de ressources minières de l'empire, qui devrait être chargé de recueillir des renseignements des départements particuliers du gouvernement concernés et d'autres sources relativement aux ressources minérales et des besoins de métaux de l'empire; et d'aviser de temps en temps quelle action, s'il y en a, peut paraître désirable pour assurer le développement de ces ressources et leur mise en disponibilité pour satisfaire aux besoins de métaux de l'empire. Conséquemment, le comité spécial fut nommé pour examiner cette proposition et faire rapport sur les devoirs et les responsabilités administratives du bureau projeté. Le comité a défini les devoirs du bureau comme suit:

(a) De recueillir, coordonner et de disséminer des renseignements quant aux ressources, la production, le traitement, la consommation et les besoins de tout minéral et métal d'une valeur économique.

(b) De déterminer le champ d'action des agences existantes avec l'idée d'éviter finalement toute superposition non nécessaire qui peut prévaloir.

(c) De deviser les moyens en vertu desquels les agences existantes peuvent, si c'est nécessaire, être aidées et améliorées dans l'accomplissement de leurs tâches futures.

(d) D'augmenter le nombre de ces agences, si c'est nécessaire, afin d'obtenir tout renseignement qui n'est pas recueilli maintenant et qui peut être requis pour les fins du bureau.

(e) D'aviser quant au développement des ressources minérales de l'empire ou d'aucune partie de l'empire qui puissent être mises en disponibilité pour la défense impériale ou l'industrie.

Après avoir considéré le rapport de ce comité, le gouvernement britannique a ordonné au ministère de la Reconstruction, en consultation avec les secrétaires

d'Etat pour les colonies et l'Inde de prendre l'action nécessaire pour donner suite aux recommandations de la conférence impériale et les conclusions du comité. Des propositions détaillées furent conséquemment soumises aux gouvernements du Canada et de l'Inde qui nommèrent leurs représentants dans le corps gouvernant du bureau et le projet général du bureau a été définitivement approuvé par la conférence impériale.

Le bureau sera incorporé en vertu d'une charte royale et le corps gouvernant qui sera sous la présidence du lord président du conseil se composera des messieurs suivants: Sir Richard Redmayne, K.C.B., président.

M. Willet C. Milles, L.L.D., nommé par le gouvernement canadien.

M. W. S. Robinson, nommé par le gouvernement du Commonwealth d'Australie.

M. Thomas Hutchinson Hamer, du bureau du haut commissaire, nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Le très honorable W. P. Schreiner, C.M.G., C.R., P.C., nommé par l'Union de l'Afrique-Sud.

Le très honorable lord Morris, K.C. M.G., C.R., P.C., nommé par le gouvernement de Terre-Neuve.

M. R. D. Oldham, F.R.S., F.G.S., F.R. G.S., nommé par le gouvernement de l'Inde.

M. J. W. Evans, D.Sc., LL.D., nommé par le secrétaire d'Etat pour les colonies.

Nommés par le ministre de la Reconstruction (en consultation avec l'institution des mines et de la métallurgie), l'institution des métaux, l'institut du fer et de l'acier, et l'institution des ingénieurs en mines: M. W. Forster Brown, aviseur en mines à H. M. Woods et Forests; le professeur H. C. H. Carpenter, M.A., Ph. D., président de l'institut des métaux; F. H. Hatch, éc., Ph.D., membre du comité consultatif des ressources minérales de l'institut impérial; sir Lionel Phillips, D.L., directeur récemment du département du développement des ressources minérales, du ministère des Munitions; Edgar Taylor, ancien président de l'institut des mines et de la métallurgie; Wallace Thornycroft, éc., président de l'institution des ingénieurs en mines.

M. Arnold D. McNair a été nommé secrétaire.

Tous les communiqués relatifs devaient être adressés à: Le secrétaire, Bureau des ressources minières de l'empire, Holburn Viaduct Hôtel, Londres, E.C.

même pour les deux qualités de charbon.

En supposant que la valeur du combustible est pratiquement la même, on constatera qu'une économie dans le coût du combustible se chiffrait à environ 60 pour 100 peut être effectuée dans les endroits où les conditions peuvent permettre l'installation d'un système de chauffage central.

ÉCONOMIE DANS LE MANIÈMENT.

Il y a encore bien des choses à considérer. Un établissement de chauffage central serait sans doute installé sur un embranchement de chemin de fer et achèterait son combustible en grandes quantités, par wagons qu'on déchargerait directement dans les soutes à charbon de l'établissement. Ainsi les frais de maniement seraient de beaucoup réduits. D'autre part, le consommateur individuel se sert de charbon anthracite acheté chez un marchand détaillant et livré dans sa cave.

Notre division des statisticiens a fait une enquête détaillée dans le maniement du charbon par tout le Canada, et on a découvert qu'au cours de 1918 le coût moyen de la manipulation du charbon anthracite dans les provinces d'Ontario et Québec s'est élevé à environ \$2.25 la tonne, à laquelle somme il faut ajouter l'excédant du coût de l'anthracite livré en gare sur celui du charbon bitumineux, soit, \$2.75 la tonne, ce qui fait un total de \$5.00 la tonne. De ce chiffre économisé il faut déduire \$1.00 la

tonne pour le maniement du charbon bitumineux jusqu'aux soutes de l'établissement de chauffage central. On donne ces chiffres plus dans le but d'attirer l'attention du public sur la possibilité d'économiser par le moyen d'établissements de chauffage centraux et la nécessité de donner à ce système nouveau toute l'attention qu'il mérite de la part de nos municipalités et de nos législatures provinciales.

CHAMP FAVORABLE.

Il semble qu'il y un champ favorable au développement du système de chauffage central dans les petites localités de l'Ouest canadien, ainsi que dans l'Est où on développe la force motrice au moyen d'installation à la vapeur. La plupart des systèmes de chauffage central aux Etats-Unis fonctionnent dans ces conditions et on se sert de l'excédant de vapeur pour le chauffage.

EMPLOI D'ÉTABLISSEMENT DE FORCE MOTRICE.

Lorsque la somme de vapeur destinée au chauffage est assez considérable pour submerger entièrement la somme de vapeur destinées à la force motrice, il n'y aura pas de charge maxima dans la bouilloire à cause des variations auxquelles elle serait sujette. Lorsque les moteurs lancent leur charge maxima dans le réseau de chauffage, les soupapes régulatrices ferment automatiquement l'approvisionnement de vapeur à

[Suite à la page 3.]

L'ARPEMENT DES FORÊTS DE L'ONTARIO EST COMMENCÉ

Les ingénieurs forestiers de la Commission de conservation entreprennent une reconnaissance dans le but de connaître la quantité de bois sur pied dans la province

TROIS ANS DE LABEUR

La Commission de conservation qui a récemment livré à la publicité un rapport détaillé sur la question des ressources de la Colombie-Britannique en pulpe et du bois sur pied, qui est le résultat du travail des experts forestiers de la Commission pendant plusieurs années, a envoyé les mêmes spécialistes entreprendre l'arpentage de la richesse forestière de l'Ontario qui fera éventuellement le sujet d'un rapport semblable, ainsi que le déclarait M. James White, assistant auprès du président, Commission de conservation.

LA CLASSIFICATION DU SOL.

En plus de l'estime du montant de bois sur pied dans les forêts de l'Ontario, et sa location, les terrains forestiers seront classés en terrains agricoles et non agricoles, afin que les districts convenables à l'agriculture puissent être utilisés pour l'agriculture, et les districts dont le sol est propice seulement pour la croissance des arbres, puissent servir au développement de forêts.

Pour les fins de l'arpentage, la province sera divisée en cinq grands districts de drainage. Ces districts seront la partie sud de l'Ontario, la vallée de l'Ottawa, le district de la baie Georgienne, la région du lac Supérieur et le nord.

La Commission a déclaré qu'aucune tentative ne sera faite pour visiter toute la province dans le but d'obtenir un inventaire du bois non coupé, car une grosse proportion appartient à des particuliers qui possèdent des statistiques d'arpentage.

Un travail de reconnaissance sera entrepris et un parti est déjà à l'œuvre pour compléter les renseignements qui sont déjà disponibles.

UN PERSONNEL AVERTI.

M. Roland D. Craig, I.F., de la Commission de conservation, et ancien inspecteur d'épave d'aéroplane pour la Commission des munitions, dirigera le travail sous la surveillance du Dr Clyde Teavitt, le forestier en chef de la Commission. M. Craig a été employé pendant deux ans à faire un estimé des ressources forestières de la Colombie-Britannique, pour le rapport qui, ainsi qu'il a été dit, vient d'être publié par la Commission. Ce rapport qui fixait le bois non coupé de la Colombie-Britannique à 366,300 millions de pieds, mesure de planche, fut le premier rapport d'une série de ces rapports contenant les renseignements les plus exacts qui puissent être obtenus au sujet de l'étendue des richesses forestières du Canada.

Le travail de l'arpentage des forêts de l'Ontario acquiert plus d'importance par le fait que des renseignements dignes de foi sur la valeur commerciale des forêts dans la région éloignée du nord de la province, n'est pas disponible et l'arpentage entrepris par la Commission établira la valeur réelle de ce vaste district dont l'étendue comprend la plus grande partie de la province.

LES DÉTENTEURS DE RÉSERVES FORESTIÈRES PRÉTERONT MAIN-FORTE.

D'après des officiels de la Commission, trois ans est la longueur approximative du temps qui sera consacré à la tâche

ILS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT EN SERVICE ACTIF

Les soldats sous la direction du département du Réta- blissement civil béné- ficieront de la gratification

À l'avenir, les officiers et soldats de la force expéditionnaire canadienne qui ont été transférés au département du Rétablissement civil pour y recevoir des soins médicaux, seront considérés, aux fins du paiement de la gratification du service de guerre, comme étant encore en service actif jusqu'au temps de leur renvoi définitif du personnel du département du Rétablissement civil des soldats.

Cet arrangement fonctionnera de façon à ce qu'à la conclusion du traitement, la paie dite de gratification sera calculée sur la durée du service militaire, en plus de toute la période de traitement médical. Ce règlement s'appliquera à tous les officiers et soldats qui sont affectés par l'échelle des paiements de la gratification qui ont été mis à la retraite ou licenciés des forces militaires ou navales depuis le mois de février 1918, ou qui pourraient l'être dans l'avenir.

QUAI À L'ANSE AUX GASCONS

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, jeudi, le 14 août 1919, des soumissions pour la construction d'un quai à l'Anse aux Gascons, comté de Bonaventure, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le quai de l'Anse aux Gascons, P.Q."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa; aux bureaux des ingénieurs de district, à Rimouski, P.Q.; à l'édifice du bureau de poste, Québec, P.Q.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, et au bureau de poste, Gascons, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$20, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

d'obtenir et de compiler les renseignements et de préparer le rapport. Le gouvernement provincial d'Ontario aidera et coopérera avec la Commission de toutes manières, et l'on s'attend à ce que les détenteurs de réserves forestières et les directeurs de moulins à scie dans la province fourniront librement les renseignements qu'ils ont en main, avec l'entente que tous les chiffres ou autre information d'un caractère confidentiel seront traités comme tels et ne seront utilisés par la Commission que pour l'énumération et les autres fins de l'arpentage.

DES RÉDACTEURS DES ÉTATS-UNIS SERONT LES HÔTES DU CNNADA

[Suite de la page 1.]

west Pacific Association et d'autres amis aux États-Unis et se rendront aussi loin au sud que Portland et le lac Craler, pour revenir à Victoria, dimanche le 17 août, où une partie de la convention nationale des rédacteurs sera tenue, et partant de cet endroit pour Vancouver où ils arrivent tard dans la soirée du mardi le 19, et entreprennent immédiatement par le chemin du Pacifique-Canadien le voyage vers l'est. Une heure sera passée à Secamons, de onze heures à midi le 20 août, les repas étant servis à bord du convoi.

DANS LES MONTAGNES.

Le parti arrivera à Revelstoke à deux heures. Un souper de mineurs préparé à l'ancienne façon sera servi sur les rives de la rivière Columbia, à Revelstoke, dans la soirée. Les visiteurs demeureront à Revelstoke jusqu'à minuit, alors que le convoi se dirige vers Field et part de Field à six heures pour la course du jour vers l'est à travers les montagnes à l'endroit qui est peut-être le plus impressionnant et le plus grandiose. Le convoi arrive au lac Louise à 7.30 heures et au château avec son lac dans les nuages entre 8.30 et 9 heures. Le lunch sera servi dans le château entre onze heures et midi et les journalistes partiront par le tramway de la montagne pour se rendre à la gare vers deux heures, quittant le lac Louise peu après trois heures de l'après-midi le 21 août et arrivant à la gare de Banff vers 4.30 heures, le même jour, où un souper sera servi à 5.30 heures, et une réception, un concert et une danse auront lieu en honneur des visiteurs. Le parti quittera Banff après avoir visité les sources sulfureuses et inspecté les merveilleuses améliorations faites par le gouvernement canadien à cet endroit de grande beauté naturelle, et se rendra directement à Red-Deer, en Alberta, où il arrivera, vendredi matin, le 22 août. Les journalistes déjeuneront à bord du convoi à Red-Deer, et seront les hôtes des citoyens de cette ville entreprenante à un lunch. Partant de Red-Deer vers 12.30 heures, le convoi rebrousse chemin à Calgary. À cet endroit, le Board of Trade offrira un

souper aux visiteurs et les citoyens en général tiendront une réception d'apparat dans le magnifique hôtel Palliser.

EN REVENANT VERS L'EST.

Les visiteurs partiront de Calgary à minuit et arriveront à Lethbridge à six heures le matin du 23 août. Un voyage en automobile sera organisé à travers cette contrée si productive, avec ses rivières Old-Man et Belly et ses vastes terrains carbonifères adjacents. À la suite d'un banquet offert par les citoyens de Lethbridge, les visiteurs se dirigeront vers l'est et arriveront à Swift-Current à 9.30 heures, dimanche le 24 août. Les citoyens de Swift-Current serviront un lunch à leurs hôtes. Le convoi partira de Swift-Current dans la soirée et arrivera à Moosejaw dans le cours de la nuit. Lundi le 25 août, les visiteurs déjeuneront à bord du convoi et seront les hôtes de la ville de Moosejaw à un lunch. Ici, ils auront l'occasion de visiter l'un des plus beaux endroits de l'Ouest canadien agricole. Ils partiront ensuite à 1.30 heures et voyageront 45 milles vers l'est jusqu'à Regina, la capitale de la province qui sera atteinte à trois heures, lundi après-midi. Arrivés à cet endroit, ils seront l'objet d'une réception cordiale de la part des citoyens en général, et rencontreront le lieutenant-gouverneur et les membres du cabinet provincial de la Saskatchewan; ici, ils seront les hôtes du Board of Trade de Regina. À minuit, les touristes partiront pour Brandon où ils passeront l'avant-midi de mardi le 26 août. Après le déjeuner à bord du convoi, les rédacteurs américains seront les hôtes du Board of Trade de "la ville de blé", le nom employé familièrement dans l'Ouest pour désigner Brandon. Ils visiteront le pays environnant et la ferme expérimentale.

Le parti quittera Brandon à 2.30 heures, mardi après-midi, et arrivera à Winnipeg à 6.45 heures, le même soir, où la dispersion aura lieu à l'hôtel Royal Alexandra, les rédacteurs qui se dirigent vers l'est à la tête des lacs voyageront par le convoi régulier et ceux qui vont vers l'ouest, quitteront Winnipeg à bord d'un convoi spécial qui partira vers 11 heures du soir, mardi le 26 août.

DIVERS AVANTAGES D'UN ÉTABLISSEMENT CENTRAL DE CHAUFFAGE POUR UNE CITÉ

[Suite de la page 2.]

la quantité voulue. Lorsque la charge de vapeur destinée à la force motrice est à son minimum, ces soupapes s'ouvrent et fournissent la vapeur demandée.

Pendant l'hiver l'énergie électrique est considérée comme un produit supplémentaire, et pendant la saison d'été tout le combustible sert au service électrique. Lorsque le chauffage n'est pas exigé on se sert de moteurs à condensation.

La même chaudière qui produira assez d'énergie électrique pour l'éclairage de trois ou quatre blocs dans une ville de dimension ordinaire sera capable de fournir assez d'excédant de vapeur pour chauffer au moins un bloc. Ceci permet au système de fournir assez de chaleur à une distance raisonnable de l'installation de chauffage sans avoir à augmenter la capacité des chaudières. Sans doute, ce système offre le plus d'économie au point de vue du coût de l'exploitation. Après avoir passé par les chaudières, la vapeur offrira presque autant de chaleur qu'antérieurement à cette opération, et la force motrice produite pourra varier de zéro à son maximum moyennant une légère augmentation dans la consommation du combustible.

D'après une étude faite par la division des forces hydrauliques du Canada, une énergie représentant 192,110 forces de chevaux-vapeur est produite au Canada par des établissements d'éclairage

LES GARDES-MALADES OBTIENNENT DES VACAN- CES PROLONGÉES

Les matrones et gardes-malades à l'emploi du département du Rétablissement civil des soldats obtiendront à l'avenir un congé d'absence de deux semaines tous les six mois.

D'ordinaire, la loi du Service civil fixe à dix-huit jours par année la durée des vacances. Cette prolongation a, toutefois, été accordée au personnel des gardes-malades en raison des devoirs ardu qu'elles sont appelées à remplir.

électrique central et par des usines de force motrice. Puisqu'il en est ainsi, il semble qu'il devrait y avoir un vaste champ à développer pour l'utilisation de l'excédant de vapeur comme chauffage central. Les municipalités et les organisations d'utilités publiques devraient porter toute leur attention à cette question, ce qui serait de l'intérêt général en matière de conservation du combustible.

DÉVELOPPEMENT AUX ÉTATS- UNIS.

Dans le seul Etat de l'Illinois on compte quarante-cinq établissements de chauffage central exploités par des particuliers en plus de ceux qui sont la possession des diverses municipalités et exploités par elles. Les taux dans le premier cas sont sous le contrôle absolu de la Commission des utilités publiques de l'Etat. De grands établissements sont actuellement exploités dans les villes de Spokane et Seattle.

Au Canada on a débuté par la cité de Brandon, Man., où une compagnie d'utilités publiques exploite actuellement un système de chauffage central.

HISTOIRE DÉTAILLÉE DU COMMERCE DU GRAIN AU CANADA

Le bureau fédéral des statistiques et la commission du grain l'exposent dans leur rapport annuel sur les récoltes

LE MOUVEMENT DU GRAIN

M. R. H. Coats, le statisticien fédéral, fait la déclaration suivante dans le préambule du rapport sur les statistiques du commerce des grains pour 1918:

"Le rapport a pour objet de montrer en détail les mouvements du grain au Canada, du producteur aux marchés finals. Le rapport est beaucoup plus compréhensif que les statistiques publiées antérieurement et constitue la première tentative de traiter le sujet du commerce du grain sous tous ses aspects. La déclaration suivante sur l'étendue du rapport peut avoir un certain intérêt.

"Dans le but de simplifier la mise sur le marché du grain canadien, le pays est divisé en deux principales zones, celle de l'est et celle de l'ouest, la ligne de démarcation étant à Port-Arthur et Fort-William, lesquelles localités sont comprises dans la zone de l'ouest. Les faits suivants montrent le grain qui est sujet au mouvement au cours d'aucune année (l'année comprise dans le rapport est l'année de la récolte se terminant le 31 août): Production courante, et la quantité emmagasinée au commencement de l'année de la récolte dans les élévateurs des campagnes et dans les élévateurs aux terminis à la tête des grands lacs. Les statistiques font voir ensuite les mouvements de ce grain à travers les différents chemins, jusqu'à ce qu'il soit définitivement disposé soit par l'expédition de la tête des grands lacs, soit par rail de Fort-William et de Port-Arthur, au delà de la frontière aux Etats-Unis, ou par eau de Vancouver. Il en est de même dans la zone de l'est où la récolte courante et la quantité en entrepôt dans les élévateurs de l'est, ainsi que les envois reçus de l'ouest, sont suivis d'étape en étape, soit jusqu'aux consommateurs locaux, ou à l'exportation aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et d'autres pays.

"On n'a pas tenté de conserver l'identité du grain dans son mouvement vers l'exportation. Le projet a été adopté de considérer le commerce des divisions de l'ouest et de l'est comme des poules dans lesquelles et d'où des flots de grain coulent. La dimension de ces flots est indiquée, ainsi que le volume de grain aux principaux endroits de marché, mois par mois.

LA DIVISION DE L'OUEST.

"En commençant avec la division de l'ouest, il y a en entrepôt au commencement de l'année une certaine quantité de grain, qui est le restant de la dernière saison. La récolte de l'année est ajoutée à cette quantité. Une partie considérable de ce stock total dans la poule de l'ouest est disposée pour les fins de commerce, quoi qu'une portion soit laissée pour les semences et la nourriture. La portion utilisée pour les semences peut être calculée; le montant qui sert pour la nourriture, etc., peut être établi seulement en déduisant toutes les autres quantités connues de la poule totale de l'année. La portion qui va dans le commerce passe par les élévateurs des campagnes ou les plates-formes de chargement des chemins de fer. La première quantité est connue avec assez d'exactitude; la dernière quantité, jusqu'à présent, ne peut être qu'estimée. Il est possible de connaître le montant de grain moulu dans l'ouest et le montant envoyé en dehors de la division. Ceci constitue

HISTOIRE DU TRAFIC DES VOYAGEURS PAR PÉRIODES

Le tableau suivant, extrait du rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux, donne l'histoire du trafic des voyageurs de chemins de fer depuis 1875:

Année.	Voyageurs transportés.	Année.	Voyageurs transportés.
1875.....	5,190,416	1911.....	37,097,718
1880.....	6,462,948	1912.....	41,124,181
1885.....	9,672,599	1913.....	46,203,765
1890.....	12,821,262	1914.....	46,702,280
1895.....	13,987,580	1915.....	49,322,035
1900.....	21,500,175	1916.....	40,027,571
1905.....	25,288,723	1917.....	53,749,680
1910.....	35,894,575	1918.....	50,737,294

réellement le grain commercial de l'ouest. L'on sait quelle partie de ce montant est inspectée, quelle partie passe par les élévateurs intérieurs aux terminis à la tête des lacs, quelle partie est exportée aux Etats-Unis et à d'autres pays des endroits à l'ouest des Grands lacs, et quelle partie est expédiée des terminis par eau et envoyée aux ports des Etats-Unis situés sur les lacs, ainsi que la partie qui va aux ports canadiens et la partie qui est envoyée dans la division de l'est, par rail.

LA DIVISION DE L'EST.

"A peu près les mêmes faits sont connus pour ce qui concerne la division de l'est; seulement, ici en plus de l'excédent de l'année précédente et la récolte de l'année courante, il y a les gros courants qui arrivent de l'ouest et qui ont déjà été mentionnés. Ceci est considéré comme une autre poule tout comme la poule de l'ouest, les courants qui viennent et qui partent étant tracés, et le montant dans la poule au commencement et à la fin de la période est mesurée.

Il y a certaines différences radicales entre l'ouest et l'est. Dans l'est, aucun registre quant au montant de grain commercial ne peut être obtenu à la suite des inspections ou du mouvement du grain à travers les élévateurs des campagnes. La seule preuve quant au montant de grain commercial qui est strictement de l'est est établie en déduisant les mouvements dans la poule du montant moulu et du montant expédié en dehors. Dans le cas des grains bruts, les chiffres de la mouture pour l'année de la récolte manquent encore, quoique l'on espère les obtenir pour l'an prochain. Une autre différence frappante entre le commerce des deux divisions se trouve dans ce fait que tandis que la plus grosse partie du grain passe par les terminis à la tête des lacs, le mouvement dans l'est est distribué parmi un nombre de centres. Il a été possible d'indiquer avec assez de détails le mouvement par ces ports.

"Un fait que l'on a tenté de faire ressortir est l'utilisation mensuelle de la capacité des différentes classes d'élévateurs telle qu'indiquée dans les statistiques publiées couramment au sujet des approvisionnements visibles en entrepôt. Ces statistiques font voir l'absence de ce courant régulier du trafic qui donnera les frais les moins élevés pour le transport et l'emmagasinage, et assurera en même temps le prix le plus élevé dans les marchés de grain étrangers."

Le rapport est publié par la division du commerce intérieur du Bureau fédéral des statistiques en collaboration avec la Commission des grains. Une portion considérable des statistiques a été fournie par M. A. E. Ursell, le statisticien de la Commission. Le rapport comme tout a été préparé par W. Dongan, sous la surveillance de R. J. McFall, Ph.D., chef des statistiques de la division du commerce intérieur.

Les timbres d'épargne de guerre sont commodes à porter et ils sont rémunérateurs.

COLONS ENTRÉS AU CANADA EN MAI

Les statistiques du département sont en augmentation sur celles du mois correspondant de l'an dernier

D'après les statistiques publiées par la section de Winnipeg du département de l'Immigration, il est venu des Etats-Unis au Canada durant le mois de mai, 2,102 personnes, dont la richesse collective s'élevait à \$1,026,021 en espèce et \$171,312 en effets divers. En mai 1918, il en était venu 2,070, avec une richesse de \$966,279 en espèce et de \$143,645 en effets.

Par nationalité ces immigrants se répartissaient comme suit: Britanniques, 74; Canadiens, 84; Américains, 1,710; Français, 3; Russes, 12; Scandinaves, 154; divers, 65.

Durant la période se terminant le 17 juin, 242 homesteads ont été enregistrés, dont 72 à des soldats; l'an dernier: 78. Nationalités de ceux qui ont fait ces enregistrements: Britanniques, 60; Canadiens, 72; Américains, 38; Français, 6; Scandinaves, 5; autres européens, 10; non spécifiée, 51.

LES EXPÉDITIONS DE GRAIN DANS L'OUEST

Une moins grande quantité a été inspectée depuis septembre qu'au cours de l'année précédente

Le rapport suivant sur l'emmagasinage et les mouvements du grain a été reçu de la branche de Winnipeg du département de l'Immigration et de la Colonisation:

En entrepôt dans les élévateurs de l'intérieur du gouvernement: Moosejaw, 687,539 minots; Saskatoon, 329,049 minots; Calgary, 553,305 minots.

En entrepôt dans les élévateurs de l'intérieur du Pacifique-Canadien, 3,455,907 minots; 1917, 1,630,178 minots.

En entrepôt dans tous les élévateurs situés sur les lacs, 6,245,887 minots.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918:

Blé.	Autres grains.	Total.
1918—120,612,000	44,800,150	165,412,150
1917—151,678,000	76,266,550	227,944,550

Grain expédié par rail depuis le 1er septembre 1918: voies du Pacifique-Canadien, 7,328,527 minots; des élévateurs situés sur les lacs, 8,985,340 minots.

Grain expédié par bateaux et par rail depuis le 1er septembre 1918: voies du Pacifique-Canadien, 68,481,158; des élévateurs situés sur les lacs, 104,402,650 minots.

Grain expédié par bateau depuis l'ouverture de la saison de navigation. Le 15 avril 1919: voies du Pacifique-Canadien, 24,150,953 minots; des élévateurs situés sur les lacs, 45,161,358 minots.

durant tout le mois sur la côte du Pacifique, géant considérablement le travail des pêcheurs. Dans la partie nord les bateaux faisant la pêche au saumon, n'ont pu opérer que d'une façon intermittente. Aussi les prises de saumon ont-elles été un peu inférieures à celles du mois de mai l'an dernier. Par ailleurs les prises de fletan, ont été de 4,000 quintaux plus élevées.

La valeur totale du poisson de mer aux ports de débarquement, sur les deux côtes a été de \$3,085,050. Pour le mois correspondant l'an dernier la valeur des prises ne s'élevait qu'à \$2,229,877, soit une augmentation cette année de plus de \$800,000.

LES PÊCHERIES CANADIENNES DONNENT UN RENDMENT EXCELLENT

Rapport du département du Service Naval exposant sommairement les conditions qui ont existé durant le mois de mai, sur l'Atlantique et le Pacifique

LA RÉCOLTE A ÉTÉ BONNE

La température a été favorable à la pêche pendant le mois de mai, sauf au cours de la dernière semaine, quand une violente tempête du nord-est détruisit un grand nombre de pièges à homard et de filets à hareng sur la côte, particulièrement dans les régions du Cap-Breton exposés aux vents du nord et de l'est. Néanmoins un bulletin du département du Service Naval déclare que, pris dans leur ensemble, les produits de la pêche ont été excellents, et de beaucoup supérieurs, tant en quantité qu'en qualité, aux produits du mois de mai 1918. La quantité de morue et de merluche prise s'est élevée à 238,874 quintaux, contre 91,750 quintaux pour la période correspondante l'an dernier. C'est Lunenburg, N.-E., qui a fourni la plus forte proportion de l'augmentation. Guysborough et Digby, dans la même province, ont aussi produit une grosse partie de l'augmentation, tandis que les pièges de Ingonish, comté de Victoria, N.-E., qui ne donnaient pas un livre de ce poisson l'an dernier, ont fourni cette année plus de 20,000 quintaux de merluche.

La pêche de printemps du hareng, montre elle aussi une augmentation substantielle, s'élevant à 167,700 quintaux; augmentation due en grande partie à une grande abondance de poisson aux Iles de la Madeleine.

Les prises de maquereau se sont élevées durant le mois de mai à 3,764 quintaux, contre 4,545 quintaux l'an dernier.

La pêche au homard s'est poursuivie avec beaucoup de succès. Les prises du mois se sont élevées à 143,000 quintaux, contre 111,600. Le homard paraissait abondant à tous les endroits de pêche et une quantité beaucoup plus considérable aurait été prise, n'eussent été les violentes tempêtes de la fin du mois. Depuis le commencement de la saison d'empaquetage, 169,150 caisses ont été remplies. A la fin de mai l'an dernier, l'empaquetage ne s'élevait qu'à 52,686 caisses. Il est à noter de plus que la mise en conserve a commencé deux mois et demi plus tôt l'an dernier que cette année.

Vu la condition quelque peu stagnante du marché des sardines en conserve, les pêcheurs de ce poisson n'ont guère déployé d'activité durant ce mois. En conséquence, on n'en a pris que 1,860 barils, contre 38,376 barils en mai 1918. Une température défavorable a régné

Situations offertes par la Commission du service civil.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada:

Un commissaire du commerce pour Havana.—Traitement, \$3,000.

1. Un commissaire du commerce pour Havana, ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$3,000 par année avec allocation spéciale de \$500. Préférence sera accordée aux aspirants ayant eu de l'expérience comme commissaire du commerce junior ou commissaire adjoint du commerce. Il est préférable qu'ils soient des hommes d'affaires ayant de bonnes manières, du tact, la parole facile, des aptitudes à écrire un anglais élégant, et habiles à tenir des enquêtes et à obtenir des renseignements exacts sur les conditions commerciales. Il est préférable de connaître la langue espagnole.

Un commis en loi.—Traitement, \$1,800 par année.

2. Un commis en loi pour le bureau d'établissement des soldats, au traitement initial de \$1,800 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction correspondant à celle que comporte un diplôme d'une école de loi reconnue; au moins un an d'expérience en pratique dans les bureaux modernes; ils doivent être bons surveillants.

Un préposé des données hydrométriques.—Traitement, \$1,500.

3. Un préposé des données hydrométriques pour le personnel des levées hydrométriques de la Colombie-Britannique, division des forces hydrauliques du Dominion, ministère de l'Intérieur, au traitement initial de \$1,500 par année. Les aspirants ne doivent pas être âgés de plus de 35 ans; ils doivent être gradués en génie d'une université canadienne ou britannique et avoir eu au moins deux années d'expérience du génie en campagne et dans un bureau, dont une partie aura été consacrée à mesurer la hauteur de l'eau dans les ruisseaux et aux travaux de levées hydrométriques en général, de préférence dans la Colombie-Britannique.

Un préposé des données hydrométriques.—Traitement, \$1,500.

4. Un préposé des données hydrométriques pour le service d'irrigation à Calgary, ministère de l'Intérieur, au traitement initial de \$1,500 par année. Les aspirants doivent être gradués en science d'une université reconnue, ou être membres ou membres associés de l'Institut des ingénieurs du Canada, de l'Institut des ingénieurs civils de la Grande-Bretagne ou de la société américaine des ingénieurs civils. Ils ne doivent pas être âgés de plus de trente-cinq ans et ils doivent être robustes.

Un aide au spécialiste en culture du lin.—Traitement, \$1,380 par année.

5. Un aide au spécialiste en culture du lin, ferme modèle, Ottawa, ministère de l'Agriculture, au traitement de \$1,380 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction correspondant à un diplôme d'école supérieure, de préférence avec entraînement universitaire ou d'un collège agricole. Ils doivent posséder une grande expérience de la culture du lin et de sa préparation pour le marché avec attention spéciale au rouissage, au tillage, au séchage et au classement des fibres. Il est préférable de connaître le travail de bureau.

Un aide dans la division des vues animées.—Traitement, \$840 par année.

6. Un aide dans la division des vues animées du bureau de l'exhibition et de la publicité du ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement initial de \$840 par année. Préférence sera accordée aux aspirants connaissant la photographie et l'opération de cinématographes.

Instructions générales.

Les salaires pour les positions ci-haut mentionnées seront en sus du boni que

le Parlement jugera à propos de donner.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies.

Dans le cas des positions nos 3 et 4, il est à remarquer que ces positions seront remplies autant que possible par les résidents de bonne foi de la province où se produit la vacance.

Un surintendant des opérations aériennes.—Traitement, \$4,500 en montant.

7. Un surintendant des opérations aériennes sous la direction du bureau du service aérien au traitement initial de \$4,500 par année, pour prendre charge, sous direction, de la division des opérations aériennes du bureau du service d'aviation; pour organiser et diriger telles opérations aériennes qui pourront être entreprises par le gouvernement du Canada; pour être chargé des dépôts d'approvisionnement du gouvernement; pour aviser quant au genre de machine propre pour les différents services du gouvernement; pour être responsable des achats et de l'emmagasinage des machines et des équipements du gouvernement; pour surveiller leur entretien et leur réparation, pour exécuter, au besoin, tout autre travail connexe.

Les aspirants doivent avoir une instruction équivalente à celle que comporte un degré universitaire; au moins deux années d'expérience comme aviateur avec un corps de l'aviation anglaise; beaucoup d'expérience à conduire différents genres de machines aviatrices; une connaissance des nombreux genres de ces machines et de la théorie de l'aviation; de l'habileté à choisir le bon genre de machines pour différents services; et d'organiser et de diriger les entreprises aériennes. Les aspirants doivent être capables de faire du service aérien et être bien disposés à s'y livrer.

Un surintendant de la division des certificats pour le bureau du service d'aviation.—Traitement, \$3,600 en montant.

8. Un surintendant de la direction des certificats pour le bureau du service d'aviation, au traitement initial de \$3,600 par année, pour prendre charge, sous direction, de la division des certificats; pour approuver des routes aériennes et des aérodromes; pour surveiller l'examen des machines et déterminer la résistance qu'elles peuvent offrir; pour surveiller l'examen et l'émission de certificats et de licences de pilotes, de navigateurs et de mécaniciens; et exécuter, au besoin, tout autre travail connexe.

Les aspirants doivent avoir une instruction équivalente à celle que comporte un diplôme universitaire; au moins deux années d'expérience comme aviateur dans un corps d'aviation anglaise et beaucoup d'expérience à conduire différents genres de machines aviatrices; une connaissance approfondie de la théorie de l'aviation, des devis de machines aviatrices, des principes et de la pratique de l'aviation, des matériaux qui font partie de la construction des aéroplanes et des engins; du gréage et de l'inspection de machines de tous genres. Ils doivent être bons organisateurs et bons administrateurs. Ils doivent être capables de faire du service aérien et être bien disposés à s'y livrer.

Un secrétaire, bureau du service d'aviation.—Traitement, \$3,000-\$3,720 par année.

9. Un secrétaire pour le bureau du service d'aviation, au traitement initial de \$3,000 par année, pour prendre charge, sous direction, de la division du secrétaire du bureau du service d'aviation, pour s'occuper de la correspondance; pour compiler et diriger la publication des rapports et administrer en général le travail de routine du bureau du service d'aviation; pour tenir les archives et les procès-verbaux des procédures; pour se tenir au courant des améliorations aéronautiques, des exploits et de la littérature; pour surveiller et diriger la compilation de renseignements relatifs à l'aviation et en faire la distribution aux membres du service aérien et aux autres officiers; et exécuter, au besoin, tout autre travail connexe.

Les aspirants doivent avoir une instruction équivalente à celle que comporte un diplôme d'une université de réputation établie; au moins deux années d'expérience de bureau, dont une année en rapport avec les travaux d'aéronautiques; une connaissance approfondie des différentes sortes de machines aviatrices et sous administrateurs. Les aspirants doivent être bien disposés à monter dans des machines aviatrices.

Un médecin pour le bureau du service aérien.—Traitement, \$2,400 par année.

10. Un médecin pour le bureau du service aérien, au traitement initial de \$2,400 par année, pour entreprendre, sous la direction du surintendant de la division des certificats, l'examen médical des candidats pour l'émission de certificats de pilotes et de navigateurs, ainsi que l'examen de ceux qui en possèdent déjà; et exécuter, au besoin, tout autre travail connexe.

Les aspirants doivent être diplômés d'une école de médecine reconnue. Ils doivent être porteurs d'une licence provinciale ou fédérale, pour exercer leur profession et avoir eu de l'expérience comme médecin avec une escadre d'aviateurs. Les aspirants doivent être bien disposés à monter dans des machines aviatrices.

Instructions générales.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies.

Les vacances futures comprendront probablement un secrétaire-adjoint; deux inspecteurs dans la division des certificats; l'un pour les pilotes et les navigateurs, l'autre pour les aéroplanes et les mécaniciens; un officier aviateur pour la division des opérations, et un préposé à l'équipement et à l'approvisionnement.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande, ou dans le cas d'officiers avec commission, une déclaration certifiée de leurs services.

Les formulaires de demande doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 21 août 1919. On peut obtenir ces formulaires du secrétaire de la Commission du Service civil, Ottawa, du vice-président du bureau du service aérien, Ottawa, ou des bureaux de placement provinciaux ou fédéraux.

OUTILS POUR LES RÉGIONS DÉVASTÉES

A la suite de l'appel fait aux organisations agricoles du Canada par la division canadienne du Fonds de secours agricole des alliés de l'Empire britannique, on a recueilli une somme totale de \$23,500. Cet argent sera employé à l'achat d'outils de jardinage assortis et d'autres instruments aratoires qui seront distribués parmi les cultivateurs dont les foyers ont été dévastés et les propriétés détruites en Belgique, France, Roumanie et Serbie. Après avoir appris des manufacturiers le genre particulier des outils exportés à ces pays, on a décidé d'en préparer mille assortiments pour chacun des quatre pays mentionnés. Ceux-ci, comprenant des fourches à foin et à fumier, binettes, rateaux, bêches, faucilles, etc., ont été expédiés aux quartiers généraux du comité de secours de l'Empire britannique, chargé d'en faire la distribution, d'après la "Gazette Agricole" du Canada.

LE SERVICE DES CHEMINS DE FER

Les chemins de fer du Canada ont transporté 50,737,294 voyageurs et 127,543,687 tonnes de marchandises en 1918, dit le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux.

LE NOMBRE INDICE RESTE STATIONNAIRE

Le coût moyen des aliments principaux a légèrement augmenté.

D'après un rapport du département du Travail pour le mois de juin, il y a eu augmentation dans certaines lignes et diminution dans d'autres, de sorte que le niveau général des prix du gros, tel qu'indiqué par le nombre indice, n'a pas changé. Les grains n'ont guère varié, les bestiaux et le bœuf ont baissé, tandis que les cochons et le porc ont augmenté. Le beurre, le poisson, les légumes, les lainages, les produits du lin, les métaux et les produits chimiques ont baissé, mais les fruits, les cotonnades, la soie, les produits du chanvre, les peaux, le cuir, les chaussures, et les matériaux de construction ont augmenté.

Le nombre indice des prix du gros en juin est donc resté le même qu'en mai, soit 284.1, comparé à 280.6 en juin 1918, et 135.3 en juin 1914.

Dans les prix de détails des aliments il y a eu des changements saisonniers, de légères augmentations s'étant produites dans le prix de certaines viandes, des œufs, du fromage et des patates, tandis que le prix du lait et du beurre baissait. Le coût moyen des 29 produits alimentaires considérés les plus importants était donc légèrement plus élevé au milieu du mois, soit de \$13.72 comparé à \$12.79 en juin 1918 et \$7.35 en juin 1914. Le charbon dur et le bois avaient baissé, mais les loyers étaient plus élevés.

EFFET DES CHANGEMENTS DE TARIF SUR LES FRUITS

La division de la Commission des fruits du ministère de l'Agriculture a fait une déclaration à l'effet que les récents changements dans le tarif n'affectent pas les pommes. Le seul changement concernant les fruits frais est l'enlèvement de la taxe de guerre. Les tomates fraîches et les légumes frais entrent au même tarif qu'auparavant, sauf l'enlèvement de la taxe de guerre. Quant aux pommes de terre, lorsqu'elles sont importées d'un pays qui impose un droit de douane sur les pommes de terre cultivées au Canada, le tarif est comme suit: Préférence britannique, 12½ cents, tarif intermédiaire 20 cents, et tarif général 20 cents le boisseau.

LE BLÉ CANADIEN A BONNE RENOMMÉE

Le blé canadien jouit d'une excellente réputation sur le marché anglais. La couleur, la fermeté et la force de cuisson sont les principales qualités qui recommandent les blés canadiens aux meuniers anglais. Cette réputation est due en partie à la supériorité naturelle de nos blés, vu qu'ils sont produits dans des conditions climatiques des plus favorables à un rendement de grain ferme, au fait aussi, peut-être, que le Canada est à la tête de tous les autres pays pour l'uniformité de l'exportation du blé. On doit attribuer cette uniformité, en bonne partie du moins, à notre excellent système de classification, dirigé par le gouvernement canadien, tel que constaté dans un récent rapport par M. C. E. Saunders, de la division des céréales.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LES DÉPENSES COURANTES DE LA COMMISSION DE L'AVIATION SANCTIONNÉES

Un arrêté en conseil pourvoit aux salaires du personnel et aux autres déboursés

Certaines sommes provenant du crédit de \$250,000 affecté à la Commission de l'aviation, ont été mises à la disposition de la commission en vertu d'un arrêté en conseil avec le mémoire ci-annexé, passé le 14 juillet, qui suit:—

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport, en date du 9 juillet 1919, reçu du très honorable premier ministre, qui soumet, en l'absence du président de la Commission de l'aviation, le mémoire annexé contenant une demande à l'effet que les sommes qui y sont mentionnées devraient être mises à la disposition de la Commission de l'aviation avec la recommandation que la dite demande soit approuvée.

Le comité approuve la recommandation précitée et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU, Greffier du Conseil privé. MÉMOIRE.

1. La Commission de l'aviation a considéré soigneusement quelle organisation sera requise immédiatement dans le but de prendre possession des avions, etc., maintenant sous le contrôle du département de la Milice, du département du Service Naval, et de la Commission des monuments de guerre, et pour administrer les règlements de la navigation aérienne, qui seront, sans doute, calqués sur les règlements adoptés en Grande-Bretagne.

2. La Commission a l'intention de s'occuper immédiatement de faire la nomination des trois principaux officiers du département, à savoir, un secrétaire, un surintendant de la branche des certificats et un surintendant des opérations aériennes, et compte bénéficier des suggestions des individus nommés à ces post-

RÉCLAMATIONS DE GUERRE PAYÉES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le département des assurances, afin d'établir dans quelles proportions les diverses organisations avaient été affectées par la guerre, a adressé un questionnaire aux compagnies d'assurance sur la vie et aux sociétés fraternelles, à celles sous licences provinciales comme à celles qui avaient une licence fédérale. Et le département donne dans son rapport annuel les chiffres qu'on lui a fait parvenir en réponse à ses questions. Cela forme le tableau très intéressant qui suit:

RÉCLAMATIONS CAUSÉES PAR LA GUERRE.

	Licences Fédérales.		Licences provinciales.
	Assurés canadiens.	Assurés anglais et étrangers dans les compagnies canadiennes.	
Durant l'année 1914—			
A.....	15,793	55,827	1,000
B.....	1,622		1,000
C.....			
	17,415	55,827	2,000
Durant l'année 1915—			
A.....	1,607,342	140,380	114,746
B.....	190,684	15,742	18,500
C.....	141,709	19,138	7,585
	1,939,735	175,260	140,831
Durant l'année 1916—			
A.....	4,318,839	279,141	426,711
B.....	226,987	8,110	50,411
C.....	15,112	6,597	1,500
	4,560,938	293,848	478,622
Durant l'année 1917—			
A.....	5,011,994	263,248	721,977
B.....	375,760	17,724	45,885
C.....	241,478	12,802	23,855
	5,629,232	293,774	791,717
Durant l'année 1918—			
A.....	4,181,843	336,749	599,935
B (1).....	299,695	39,231	30,550
B (2).....	453,814	46,037	51,867
C.....	72,746	16,368	2,770
	5,008,098	438,385	685,122
Grands totaux.....	17,155,418	1,257,094	2,098,292

INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Le ministère des Travaux publics, recevra jusqu'à midi, mardi, le 5 août 1919, des soumissions pour installation d'éclairage automatique, canalisation électrique, accessoires et ligne de trans-

missions dans le choix de ces quelques fonctionnaires, qui, dans l'opinion de la Commission, seront probablement requis immédiatement. La Commission a communiqué avec la Commission du Service civil sur ce sujet et les propositions de la Commission de l'aviation ont toutes été approuvées.

3. La Commission de l'aviation a l'honneur de demander que les sommes suivantes provenant du crédit de \$250,000 voté par le Parlement soient mises à la disposition de la Commission:

1. Salaires du personnel du 1er août au 31 mars... \$20,000
 2. Fournitures de bureau... 2,000
 3. Dépenses de voyage... 3,000
 4. Entretien des appareils et des aérodromes... 10,000
 5. Aviation d'essai... 15,000
- \$40,000

4. La Commission se propose, sur l'avis du personnel de techniciens, que les devoirs soient mieux définis et ses projets développés, de demander des autorisations supplémentaires indiquant les fins auxquelles les sommes seront consacrées.

(Signé) O. M. BIGGAR, lt.-col., Vice-président.

mission électrique, pépinière forestière, à Sutherland, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour installation d'éclairage automatique, canalisation électrique, accessoires et ligne de transmission électrique; pépinière forestière, Sutherland, Sask."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission au bureau de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa; le greffier des travaux à Regina, Sask., et chez le concierge des édifices publics à Saskatoon, Sask.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics, et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 12 juillet 1919.

Achetez des timbres d'épargne de guerre et aidez ainsi le Canada et vous-mêmes.

GAINS DES CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES

Les recettes brutes des chemins de fer électriques du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1918 se sont élevées à \$24,299,889.69 et leurs frais d'exploitation à \$17,535,974.63. Le pourcentage des frais d'exploitation comparés aux recettes brutes a donc été de \$72.16 pour 100. Ces renseignements sont extraits du rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux.

SOUSSIONS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "soumission pour havre à navire à North-Lake, île du Prince-Édouard", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi le 19 août 1919, pour la construction de travaux de protection d'un chenal sur chafoe côté de la nouvelle ouverture du golfe St-Laurent dans North-Lake, comté de King, île du Prince-Édouard.

Des plans et des formules de contrat peuvent être vus et des devis ainsi que des formules de soumission obtenus à ce département; aux bureaux des ingénieurs du district à Charlottetown, île du Prince-Édouard; Halifax, N.-É., et au bureau de poste, Elmera, île du Prince-Édouard. On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt de guerre et des chèques, si c'est nécessaire pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en déposant un chèque de banque certifié pour la somme de \$25, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si la soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

VENTE D'UN PONTON

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour ponton", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 29 juillet 1919, pour l'achat du ponton de débarcadère "St-Joseph", dernièrement en usage au quai du bassin de radoub "Lorne", à Lauzon, P.Q.

Le ponton se trouve actuellement au quai de la Canadian Import Co., dans le bassin Louise intérieur, cité de Québec, où il peut être examiné en aucun temps.

Les soumissions devront porter les signatures complètes des soumissionnaires.

Le paiement devra être fait après la notification de l'acceptation de la soumission, et le ponton devra être enlevé dans le cours des huit jours qui suivront la date de la dite notification.

Un chèque égal à dix pour cent (10 pour 100) du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si la personne, dont la soumission aura été acceptée, refuse de conclure le marché. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

COMPARAISON ENTRE LE CHAUFFAGE AU MOYEN DE COMBUSTIBLES ET À L'ÉLECTRICITÉ

Un bulletin démontre que l'usage de la "houille blanche" pour le chauffage des maisons est impraticable à cause du coût et du pouvoir requis

OPINION PRATIQUE

Le chauffage des maisons aux combustibles et à l'électricité fait le sujet d'un bulletin préparé par A. S. L. Barnes, assistant-ingénieur du personnel de la Commission hydro-électrique d'Ontario, et publié par le conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles. L'auteur du bulletin démontre que le chauffage à l'électricité n'est pas pratique dans les conditions existantes, ainsi que le font voir les extraits suivants:

"Le problème du combustible, aujourd'hui, est si sérieux que des techniciens à travers tout le pays l'examinent sous tous ses aspects; l'usage plus efficace du charbon dans les fournaies, la fabrication du gaz avec du charbon, de la tourbe, etc., la mise en briquettes du lignite et de la tourbe, et les possibilités du chauffage à l'électricité ont tous fait le sujet d'études sérieuses depuis quelque temps.

"Malheureusement, quelques ingénieurs et quelques autres personnes, qui devraient connaître mieux, ont laissé entendre que tôt ou tard l'électricité viendrait à la rescousse et offrirait une solution définitive au problème du combustible.

"Il est incontestable que dans quelques-unes des régions plus tempérées de l'univers, le chauffage comparativement peu élevé qui est requis, peut être fourni au moyen de l'électricité, mais la situation au Canada est tout à fait différente.

"Le climat de la plus grande partie de ce pays est si rigoureux en hiver que même les immenses ressources potentielles de ses pouvoirs d'eau, si elles étaient pleinement développées, seraient tout à fait insuffisantes pour satisfaire à la demande de pouvoir pour le chauffage à l'électricité, si cette demande était considérablement encouragée.

"Une tentative est faite, ici, pour dissiper, si possible, la conception populaire que l'électricité est destinée à remplacer sur une grande échelle le charbon et les autres combustibles pour le chauffage de demeures, bureaux, etc.; et indiquer en même temps de quelle manière l'énergie électrique peut être employée le plus utilement et le plus économiquement pour des fins de chauffage.

LES AVANTAGES DU CHAUFFAGE À L'ÉLECTRICITÉ.

"Indubitablement le chauffage à l'électricité vient plus près de l'idéal que le chauffage produit d'aucune autre manière.

"Des chauffeuses électriques peuvent être fabriquées de façon à donner la température désirée, c'est-à-dire, elles peuvent être manufacturées de façon à fonctionner à une température élevée et à donner une chaleur radiée comme du feu, ou elles peuvent être fabriquées de façon à fonctionner à une température basse comme un radiateur à l'eau chaude ou à vapeur, et à répandre leur chaleur par convection; c'est-à-dire, la chaleur est transmise, en mettant les parcelles d'air en mouvement, à différentes parties d'une chambre. Il ne se dégage aucune poussière, fumée, odeur, gaz nuisible, ou aucune suie, cendres ou saleté d'une chauffeuse électrique, et elle ne vicie pas l'atmosphère en absorbant l'oxygène; la chaleur peut être facilement contrôlée au moyen d'un commutateur, diminuant ou augmentant ainsi le nombre des éléments calorifiques en service ou en arrêtant le cou-

AUGMENTATION DU MILLEAGE DES CHEMINS DE FER DEPUIS 1835

L'histoire du développement en mille age des chemins de fer au Canada, non compris les droits de passage sur les autres voies ferrées, est donnée pour toute la période comprise entre les années 1835 et 1918 dans le tableau suivant que nous extrayons du rapport des statistiques des chemins de fer au 30 juin 1918:

Année.	Milles en exploitation.	Année.	Milles en exploitation.
1835.....	0	1868.....	2,270
1836.....	16	1873.....	3,832
1846.....	16	1878.....	6,226
1847.....	54	1883.....	9,577
1850.....	66	1888.....	12,163
1851.....	159	1893.....	15,005
1852.....	205	1898.....	16,870
1853.....	506	1903.....	18,988
1854.....	764	1908.....	22,966
1855.....	877	1914.....	30,795
1856.....	1,414	1915.....	35,578
1858.....	1,863	1916.....	37,434
1859.....	1,094	1917.....	38,604
1860.....	2,065	1918.....	38,879
1865.....	2,240		

rant complètement; le contrôle automatique est aussi possible au moyen de thermostats. Des chauffeuses électriques portatives peuvent être obtenues, et le chauffage à l'électricité comporte moins de danger de feu qu'aucune autre méthode de chauffage.

LE COÛT SERAIT TROP ÉLEVÉ.

"Les difficultés que présente le chauffage des maisons à l'électricité sur une grande échelle sont démontrées par une comparaison des coûts du charbon et de l'électricité, et des chiffres indiquant le pouvoir qui serait requis pour le chauffage à l'électricité généralisé.

"Un pouvoir ayant un taux moyen de 10.5 chevaux-vapeur serait requis durant toute la saison. L'électricité se vend à l'heure kilowatt, et un kilowatt égale 1.34 chevaux-vapeur, conséquemment, si le prix à l'heure kilowatt est de, disons, 1 pour 100, le prix pour une heure de cheval-vapeur serait virtuellement de 0.75 pour 100, de sorte que les frais de chauffage pour la saison d'après ce calcul, si l'électricité était employée, serait de 53,920 par 0.75 qui égale \$3.97, le montant net serait de 10 pour 100, de moins, c'est-à-dire, \$3.57. Les gens ne voudraient pas payer un compte aussi élevé pour chauffer une maison de huit pièces au cours d'une seule saison. Le pouvoir requis serait une autre difficulté. Par exemple, il y a environ 80,000 demeures dans la ville de Toronto; si chacune de ces demeures doit être chauffée et s'il faut satisfaire à une demande de, disons, seulement 12 chevaux-vapeur pour chaque demeure (c'est probablement un chiffre très conservateur comme moyenne pour des grandes et des petites demeures), pas moins de 960,000 chevaux-vapeur devront être fournis pour les demeures seulement, les manufactures, les bureaux, les firmes, les tramways ne pourront recourir à ces chevaux-vapeur pour l'éclairage ou le pouvoir, ils sont tous requis pour chauffer les demeures, les journales les plus froides, et d'autres chevaux-vapeur seront nécessaires en proportion de l'augmentation du chiffre de la population. Le grand projet Chippewa aux chutes Niagara ne pourvoit qu'au développement de 300,000 chevaux-vapeur à l'heure actuelle, et le total produit à Niagara est de 780,000 chevaux-vapeur, et la demande maximum de toute la ville de Toronto à présent, y compris les chevaux-vapeur employés comme pouvoir, et pour fins d'éclairage et de traction est seulement dans le voisinage de 125,000 chevaux-vapeur.

"L'on peut ajouter que les 6,000,000 chevaux-vapeur, qui représentent le total du développement des pouvoirs d'eau de l'Ontario, ne sont pas suffisants pour fournir aux demeures (homes) existantes dans l'Ontario l'électricité requise pour le chauffage seulement, à l'exclusion de tous les autres besoins domestiques, commerciaux et industriels."

RÈGLES POUR BIEN CHAUFFER LES FOURNAISES

Suggestions faites à cet effet par la division de l'épreuve du combustible

La division du combustible et de l'épreuve du combustible, ministère des Mines, a publié les règles suivantes qui devraient servir de guide aux locataires pour le fonctionnement de leurs appareils de chauffage:

1. Ne surchauffez pas votre maison.
2. Empêchez l'air de pénétrer par les fissures en vous servant de bandes d'étoffe ou d'autres moyens. Servez-vous de contre-portes et de contre-fenêtres et ne les ouvrez pas inutilement.
3. Utilisez le moins de pièces possible; fermez hermétiquement celles dont vous n'avez pas besoin et arrêtez la chaleur qui y circule.
4. Recouvrez les calorifères et fermez le courant d'air chaud, qui réchauffe les chambres à coucher, pendant la nuit et lorsque les fenêtres sont ouvertes.
5. Faites chauffer votre fournaise d'une manière régulière; ne laissez le feu descendre trop bas, car il vous faudra brûler beaucoup de charbon pour réchauffer votre maison.
6. Réglez l'approvisionnement d'air au-dessus du feu de manière à satisfaire le courant d'air qui circule au travers du feu, sauf au moment où vous venez de remplir la fournaise de nouveau charbon, alors qu'il faut un approvisionnement plus considérable d'air pour brûler le gaz qui s'échappe du feu.
7. Contrôlez le degré de combustion dans la fournaise au moyen de la prise d'air ou registre du cendrier. Cependant, ayez soin d'utiliser cette prise d'air de manière à ne pas fermer le courant d'air, ce qui permettrait aux gaz, qui sont empoisonnés, de se répandre dans la maison.
8. Utilisez cette prise d'air avec le plus de soin possible, car c'est elle qui permet à l'air de pénétrer dans le carneau jusqu'au dessus du feu. Cependant, il serait dangereux de substituer au registre tournant le registre pour l'air, ou la prise d'air, où le carneau passe près du bois de chauffage non protégé ou autre matière combustible.
9. Lorsqu'il est impossible de réduire le degré de combustion dans la fournaise au moyen du registre du foyer, employez un charbon de petite dimension, ou encore recouvrez la couche de feu d'une couche de petit charbon.
10. Empêchez l'air de passer dans les passages à gaz de la fournaise.
11. Rappelez-vous que tout appareil introduit dans l'espace libre, qui se trouve au-dessus du feu dans la fournaise, pour évaporer l'eau ou humecter l'air, ou encore pour faire bouillir de l'eau, utilise une certaine somme de chaleur qui autrement servirait à réchauffer la maison. En conséquence, évitez cette perte de chaleur en utilisant le moins possible pour les besoins indiqués plus haut.
12. Tenez les passages du gaz de la fournaise en bon état de propreté.
13. Si c'est une fournaise à air chaud que vous avez, veillez à ne pas y introduire de l'air du dehors.
14. Lorsque le sous-sol, ou la cave, de votre maison est plus chaud qu'il ne faut, recouvrez la fournaise et les conduites d'une couche d'asbeste, de magnésie ou d'autre matériel isolant.

LA GÉODESIE EST EXPLIQUÉE DANS UN TRAITÉ D'ARPENTAGE

Science de l'arpentage appliquée à de vastes régions du pays

"La géodésie est la science de l'arpentage appliquée à de vastes régions du pays non seulement en vue de la production d'un système de cartes géographiques d'une grande exactitude, mais aussi de la détermination de la courbe de la surface de la terre, ainsi qu'en définitive la configuration et la dimension de la terre. Cette dernière utilité peut être le seul but visé, comme c'était le cas des opérations dirigées dans le Pérou et en Laponie par les célèbres astronomes français, P. Bouguer, C. M. De La Candamine, A. C. Claraut et autres, et dans le mesurage de l'arc méridien de France par Michain et Delambre, où il s'agissait de déterminer la vraie longueur du mètre qui était appelé à devenir la mesure de longueur réglementaire de France.

"La base de tout arpentage de quelque importance est une triangulation exacte, et dans ses opérations la géodésie consiste en mesurages, au moyen de théodolites, des angles des triangles, le mesurage d'un ou de plusieurs côtés de ces triangles sur le sol, la détermination de l'azimuth de tout le système de triangles au moyen d'observations astronomiques; la détermination de la position réelle de l'azimuth sur la surface de la terre au moyen d'observations en vue, d'abord, de découvrir la latitude à quelques-unes des stations et ensuite la longitude et la détermination de l'altitude pour toutes les stations d'observations. L'azimuth et la longitude doivent toujours être observés de la même station, ce qui pourvoit à la détermination telle que prévue par Laplace pour le contrôle du détournement de la triangulation. Pour les fins de calcul, on suppose que les points de la surface réelle de la terre sont projetés le long de leurs lignes à plomb respectives sur la figure mathématique qui est établie par le niveau de la mer stationnaire et l'extension de la mer à travers les continents d'après un système imaginaire de canaux.

"Pour divers objets on suppose que la surface mathématique est plane, et, dans d'autres cas, on la considère comme une sphère dont le radius est de 6,371 kilomètres (20,900,000 pieds); dans le cas d'opérations considérables on doit considérer la surface comme un ellipsoïde comprimé de rotation, dont l'axe mineure coïncide avec celui de la terre et dont le degré de compression, plat ou en ellipsoïde, est d'environ 1/289."

CHAUFFAGE DOMESTIQUE D'APRÈS DES MÉTHODES PLUS ÉCONOMIQUES

Le ministère des Mines donne de sages conseils au sujet du chauffage des logis avec plus de système

MÉNAGEONS LE CHARBON

Dans un récent bulletin publié par la division du combustible, du ministère des Mines, M. John Blizard, bachelier ès sciences, donne aux maîtres de maisons des conseils pratiques sur l'usage du charbon pour le chauffage domestique. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de cette intéressante brochure:

TEMPÉRATURE.

La chaleur requise pour conserver l'intérieur d'une maison à une température définie varie exactement d'après la différence entre cette température et celle de l'air extérieur. Si, durant une saison de chauffage, la température extérieure moyenne est de 30° F. et qu'il faille brûler sept tonnes de charbon pour maintenir la température intérieure à 70° F., alors on dépense une tonne de charbon de plus qu'il n'en faudrait pour conserver la température intérieure de cette maison à 65° F. seulement. Il est donc des plus important de ne pas surchauffer une maison.

L'expérience a démontré qu'en général, aucune personne ne ressent le moindre désagrément dans une maison chauffée à 60° F. seulement, au début de la saison du chauffage et que, dans le milieu de l'hiver, elle n'a guère besoin d'une température plus élevée que de 68° F. à 70° F.

HUMIDITÉ DANS LA MAISON.

Quand la température extérieure baisse au-dessous de 45° F., on peut rendre aux occupants la maison plus confortable et plus saine en saturant partiellement l'air de vapeur. Ce procédé s'appelle l'humectation de l'air et il est possible, quand on l'emploie, de garder la maison confortable à une température plus basse de plusieurs degrés.

Bien que ce système d'humectation soit sans contredit désirable, il n'en constitue pas nécessairement un moyen d'épargner le charbon. Cela est dû au fait que, dans la moyenne des maisons, la chaleur utilisée à l'évaporation de l'eau pour humecter l'air est plus considérable que celle obtenue en maintenant la maison à une température inférieure. Dans le but d'économiser le charbon, il serait nécessaire pour évaporer cette eau d'employer les gaz chauds de la cheminée s'échappant de la fournaise au lieu de la chaleur d'autre part utilisée à faire monter la température du logis.

COURANTS D'AIR AU LOGIS.

On devrait autant que possible empêcher tout courant d'air de pénétrer dans la maison par les fentes ou autres ouvertures en les calfeutrant ou en les couvrant de lisières protectrices. On peut aérer les chambres à coucher ou autres pièces d'habitation en ouvrant les fenêtres au besoin; mais si certaines de ces pièces ne sont pas occupées, on devrait les fermer aussi juste que possible.

La nuit, si la fenêtre de la chambre à coucher reste ouverte il faut couvrir les calorifères de carpettes et fermer les registres à air chaud et éviter ainsi d'employer de la chaleur qui pourrait d'autre part servir à réchauffer le reste de la maison. On devrait condamner toutes les chambres dont on ne se sert pas l'hiver et ne les chauffer qu'un peu ou pas du tout.

LE SOIN DE LA FOURNAISE.

On devrait régler la fournaise de telle sorte que la température du logis reste aussi uniforme que possible. On pourrait avoir une température un peu plus

CAPACITÉ DES WAGONS A MARCHANDISES SUR LES CHEMINS DE FER CANADIENS

Le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour 1918, contient le tableau suivant donnant un état du nombre et de la capacité des wagons à marchandises des chemins de fer canadiens.

	1915.		1917.		1918.	
	Nombre.	Capacité en tonnes.	Nombre.	Capacité en tonnes.	Nombre.	Capacité en tonnes.
Fourgons.....	145,307	4,825,543	145,290	4,899,651	150,074	5,126,639
Wagons plats.....	25,315	798,671	25,322	816,245	23,414	759,768
Fourgons à bestiaux.	7,638	236,190	7,833	232,185	8,556	253,350
Wagons à charbon ..	15,703	611,020	15,649	538,609	16,949	692,785
Wagons réservoirs ..	463	14,604	731	35,134	485	16,306
Réfrigérateurs	4,713	139,350	5,234	155,510	5,893	176,890
Autres	2,551	99,677	3,390	137,122	3,664	141,012
Totaux.....	201,690	6,731,265	203,499	6,798,456	209,026	7,166,770

On n'a pas de rapport sur les capacités de 217 wagons.

basse le matin, quand les occupants du logis vont d'une pièce à l'autre, que plus tard dans la journée, mais ce changement ne devrait être ni trop grand ni rendu trop subit en brûlant du charbon dans la fournaise trop vivement durant de courts intervalles.

CONSOMMATION DU CHARBON.

La proportion de la consommation du charbon dans la fournaise correspond exactement à celle de l'air extérieur qui alimente le grill. La provision d'air convertit la substance carbonifère en gaz. Elle oxyde les couches inférieures du charbon dont la chaleur extrait les gaz de la charge supérieure nouvelle. Mais il est impossible de fournir assez d'air en dessous du foyer ordinaire pour brûler les gaz complètement. Afin de compléter la combustion, il faut fournir un second courant d'air au-dessus du foyer. On devrait régler ce second courant d'air en ouvrant ou fermant la clef de la porte du foyer d'après la quantité de gaz combustibles s'échappant du foyer. Le cours de ces gaz dépendra de la quantité d'air passant à travers le foyer, de la condition de ce dernier, et de la présence de charbon fraîchement pris en feu. Après que le charbon a été placé et que le gaz carbonifère s'en est dégagé, on peut fermer la clef de la porte complètement ou tout près, puisque la porte ordinaire d'une fournaise laisse échapper par ses fentes assez d'air pour permettre la combustion des gaz qui s'échappent. La meilleure méthode de contrôler une fournaise en particulier ne s'acquiert que par l'expérience, mais le moyen suivant est des plus rationnel:

Aussitôt après avoir mis une nouvelle charge de charbon sur un feu bien pris, fermez la porte du cendrier et laissez entrer par la porte supérieure assez d'air pour brûler les gaz s'échappant du charbon. Après que ces gaz se sont dissipés, il faut moins d'air au-dessus du feu, et il est alors possible de régler la fournaise de façon à ce qu'elle réchauffe la maison durant plusieurs heures sans qu'on s'en occupe davantage. Le montant de charbon brûlé durant ce temps dépendra de la quantité d'air qui passe par le foyer et à travers le feu. Ce courant d'air varie suivant l'épaisseur du feu, la dimension du combustible, la quantité de cendre sur les grilles, et le tirage au-dessus du feu qui aide à en extraire l'air. Le tirage est produit en partie par la fournaise, et surtout par la cheminée, qui contient des gaz à température plus élevée et plus légers que l'air extérieur. Ces gaz légers ont une tendance à s'élever dans la fournaise et dans la cheminée, et ils attirent à leur suite l'air à travers et au-dessus du foyer. On peut réduire leur effet à tirer l'air à travers le foyer en tournant la clef du tuyau, en admettant l'air dans le tuyau ou par la porte du foyer et en fermant la clef de la porte du cendrier. La clef du tuyau étouffe le cours des gaz. Il faut bien prendre soin de ne pas la fermer jus-

qu'au point où le tirage de la cheminée serait tellement faible que des gaz délétères passeraient de la fournaise dans la maison. On ne devrait pas la fermer non plus aussitôt après avoir mis du charbon neuf, à moins que les gaz au-dessus du feu brûlent librement, car il pourrait se produire une explosion du contact de l'air avec la colonne de gaz non brûlés. L'air admis dans le tuyau agit en sorte d'éteignoir, parce qu'il rafraîchit les gaz passant dans la cheminée et remplace l'air qui, autrement, passerait au travers et au-dessus du foyer.

Le premier tirage à fermer devrait être la clef du tuyau, si l'air n'en est pas suffisamment étouffé, fermez le tirage dans la porte du cendrier et aussi celui de la porte de la fournaise, afin de maintenir les justes proportions d'air au-dessus et en dessous du feu. Si le tirage est trop fort, ouvrez la clef qui donne cours à l'air dans le tuyau et, enfin, si cela est nécessaire, ouvrez encore la clef de la grande porte. Il y a deux bonnes raisons pour se servir le moins possible de ces clefs qui réduisent le tirage en permettant à l'air d'entrer et de rafraîchir les gaz. D'abord, il est clair que tout l'air doit venir originairement de l'extérieur et par conséquent refroidir la maison, et, secondement, qu'il refroidira les gaz chauds et les empêchera par là-même de donner autant de chaleur à la maison en passant par le tuyau ou la fournaise qu'ils auraient pu le faire s'ils n'avaient pas été mélangés et refroidis par l'air. Si, même en réduisant le tirage par les clefs, le charbon brûle encore trop librement, plutôt que de se servir d'autres clefs, il vaudrait mieux, soit brûler un charbon moins gros, soit ajouter à celui dont on se sert du charbon très menu.

Avec le même tirage, un petit feu brûlera plus vite qu'un gros, car il offre moins de résistance au courant d'air qui le traverse. On a donc tort, en temps doux, d'essayer de brûler le charbon moins vite en diminuant la dimension du foyer au delà de la limite prescrite par les manufacturiers de la fournaise. D'un autre côté, en temps froid, si le tirage est trop faible pour brûler le montant de combustible requis dans un foyer profond, on pourra entretenir un feu moins fort, mais il faudra y voir plus souvent. On ne devrait jamais laisser éteindre le feu ou brûler par endroits, car l'air pénétrera en grandes quantités et refroidira la fournaise.

LE SASSEMENT DES CENDRES.

Le profit direct à gagner du sassement des cendres d'une fournaise dépendra beaucoup de l'état de la grille et si les trous d'air n'y sont pas assez larges pour laisser tomber une partie du charbon avec la cendre. Après le sassement, les morceaux de cendre et de mâchefer laissés dans le crible ou sas doivent être séparés du combustible et ce dernier seul remis dans le feu. Ce résidu est nécessairement en morceaux plus petits que le charbon primitif et

OUVERTURES AU COMMERCE EN NOU- VELLE SIBÉRIE

La Mission britannique d'économie montre qu'il y a là un marché favorable

On découvre de plus en plus des ouvertures favorables au commerce auxquelles le Canada pourrait bien participer; ces ouvertures sont parfois découvertes dans des pays inconnus jusqu'ici, mais pour la plupart en Europe. La Commission canadienne de commerce cite les extraits suivants provenant d'un rapport publié par la Commission britannique de commerce:

Ce dont la Serbie a besoin, elle est en mesure de l'acheter et payer. Cette déclaration peut paraître étrange à certaines personnes, mais c'est un fait qu'en dehors des indemnités pour dommages causés par la guerre, la masse du peuple a de l'argent en quantité. Et l'explication de ce fait est très simple. Pendant l'occupation de leur territoire par les troupes ennemies, le peuple serbe n'a pas eu l'occasion de dépenser mais il a eu celle de vendre ses produits à bon prix. Le peuple serbe a beaucoup vendu et peu acheté. Il est maintenant en état d'acheter beaucoup. Le paiement des marchandises qu'on pourrait leur envoyer serait peut-être un peu difficile, ce qui commanderait l'ouverture sur les lieux d'une banque anglaise. C'est l'intention du gouvernement de retirer, avant longtemps, de la circulation la monnaie de papier ennemie et de la remplacer par une monnaie de

[Suite à la page 10.]

c'est un combustible idéal pour mettre sur un feu le soir, ou en tout autre temps que l'on désire réduire le degré de combustion du charbon.

PRODUITS CHIMIQUES POUR AMÉLIORER LA COMBUSTION.

De temps à autre on offre sur le marché, sous différents noms, des compositions qui sont supposés donner plus de chaleur au charbon. Les vendeurs de quelques-uns de ces articles recommandent de les répandre en petites quantités, environ une livre à la tonne, sur le charbon avant de s'en servir, ou sur les cendres après les avoir enlevés et avant de les remettre dans la fournaise. Puisque le charbon brûlé complètement à l'air donne toute la chaleur qu'il contient et qu'il est impossible de brûler la cendre dans le charbon, ces articles ne sauraient ni augmenter l'énergie calorifique du charbon ni donner à la cendre une telle énergie. Si ces compositions contiennent un fort pourcentage d'oxygène, le montant n'en saurait suffire pour la combustion de la moitié de leur pesantier en bon charbon. On conseille fortement aux intéressés de ne pas prêter l'oreille aux prétentions extravagantes faites par des agents pour assurer leur vente et de consacrer plutôt leur attention à la combustion scientifique de leur charbon avec l'oxygène de l'air, ce qui peut être obtenu facilement et gratuitement.

FUITES D'AIR DANS LA FOURNAISE.

Les clefs de la fournaise et du tuyau sont destinées à fournir l'air nécessaire à la combustion du charbon et à la régler. Toute autre source d'air serait en pure perte. On devrait voir à ce que la porte de nettoyage ferme juste et que les fentes par lesquelles l'air passe soient remplies de ciment ou de mastic.

ENLÈVEMENT DE LA SUIE.

On doit enlever à des intervalles fréquents toute la suie de l'intérieur de la fournaise et des conduits à gaz. Un très faible dépôt de suie retarde la transmission de la chaleur à l'eau ou à l'air.

ESTIMÉ REVISÉ DE LA SUPERFICIE EN CULTURE

Le Bureau fédéral des statistiques fait ses calculs au 30 juin dernier.

Le Bureau fédéral des statistiques vient de publier un estimé corrigé des superficies ensemencées en grains du printemps, en foin et en patates, un estimé des superficies ensemencées en grains tardifs et un rapport sur l'état de la récolte des grains, foins et patates. Ces estimés, tant ceux qui se rapportent à la superficie ensemencée que ceux qui concernent l'état des récoltes ont été compilés d'après les rapports au 30 juin, des correspondants du département.

Superficies ensemencées en grains principaux et en foin. Pour toutes les récoltes, le seigle excepté, les superficies évaluées présentement sont de 1 à 2 pour 100 supérieures à celles d'il y a un mois, soit du 30 mai. La superficie totale en blé est maintenant évaluée à 17,282,570 acres; le blé du printemps occupe une superficie de 16,484,820 acres et le blé d'automne, 797,750 acres. La superficie ensemencée en avoine est évaluée à 14,754,150 acres, ou 0.3 pour 100 de moins que l'an dernier. L'orge occupe 3,017,927 acres soit 4 pour 100 de moins que l'an dernier; le seigle 565,275 acres, soit de 2 pour 100 de plus; les pois 213,283 acres, ou 10 pour 100 de moins; les grains mêlés 886,650 acres ou 4 pour 100 de moins; le foin et le trèfle, 10,662,870 ou 1 pour 100 de plus; et l'alfalfa, 186,793 acres ou 0.2 pour 100 de plus. Dans les trois provinces des prairies la superficie ensemencée en blé est évaluée à 15,751,700 acres, dont 2,929,000 acres au Manitoba; 8,972,000 en Saskatchewan et 3,850,600 acres en Alberta; en avoine 9,561,000 acres, dont 1,715,000 au Manitoba; 5,088,000 acres en Saskatchewan et 2,758,000 acres dans l'Alberta; en orge, la superficie est de 2,192,000 acres, dont 1,103,000 au Manitoba, 657,000 en Saskatchewan et 432,000 acres dans l'Alberta.

Céréales semées plus tard et plantes sarclées.—La superficie ensemencée en grains tardifs et en plantes sarclées dans l'ensemble du Canada est comme suit: les derniers estimés de l'an dernier étant placés entre parenthèse pour faciliter les comparaisons: sarrasin, 535,225 (548,097); Mn, 1,069,330 (1,068,120); blé d'Inde à éplucher, 239,050 (250,000); fèves, 166,066 (228,577); patates, 712,665 (735,192); navets, etc., 330,935 (343,037); blé d'Inde pour fourrage, 487,115 (502,069). Exprimé en pourcentage la comparaison avec l'an dernier, donne une égalité pratique de superficie pour le sarrasin et le lin, et une diminution de 4 pour 100 pour le blé d'Inde à éplucher, les navets, etc.; de 3 pour 100 pour les patates et le blé d'Inde à fourrage et de 27 pour 100 pour les fèves.

Etat des récoltes de grains, foins et patates.—L'état des principaux grains au 30 juin indiquait que, pour la quatrième année consécutive, la récolte, dans l'ensemble du Canada, sera inférieure cette année à la moyenne des derniers dix ans. Dans la Saskatchewan ou croît plus de la moitié de notre blé, la situation à la fin de juin était des plus sérieuses; le grain souffrant d'une grande sécheresse aggravée par de grands vents secs. Une gelée survenue le premier juin avait fait de grands dégâts et à plusieurs endroits le seigle et l'avoine avaient dû être ressemés. Vers la fin de juin des pluies torrentielles firent beaucoup de bien. Un télégramme reçu du département de l'Agriculture de la Saskatchewan donne les renseignements suivants sur l'état de la récolte au 14 juillet: "L'état de la récolte s'est amélioré durant les deux dernières semaines. Les grains semés de

LE CHARBON DU MOIS DE MAI EN MOINDRE QUANTITÉ QU'EN 1918

Le Bureau des statistiques du Dominion publie les chiffres suivants sur la production du charbon au Canada pendant le mois de mai 1919, et établit une comparaison avec la production du mois de mai 1918. Les chiffres donnent les tonnes nettes.

A part cela, les importations de charbon mou pour le mois de mai 1919 ont été de 736,426 tonnes, tandis qu'en mai 1918, elles avaient été de 1,437,377. Les importations d'antracite pour le mois de mai 1919 ont été de 461,701 tonnes, contre 465,561 tonnes en mai 1918.

Districts	Production du mois de mai 1918.	Production du mois de mai 1919.
Sydney.....	375,120	288,468
Inverness.....	20,385	11,509
Port-Hood.....	153	576
Pictou.....	47,009	43,305
Springhill.....	46,730	43,351
Joggins.....	20,180	17,074
Total pour la Nouvelle-Ecosse.....	509,577	403,833
New Brunswick.....	23,209	11,090
Saskatchewan.....	21,479	17,819
Alberta bitumineux.....	255,462	187,304
Alberta anthracite.....	12,141	—
<i>Lignites.</i>		
Pincher-Creek.....	142	78
Lethbridge.....	57,526	41,342
Magrath.....	13	17
Milk-River.....	342	138
Taber.....	4,962	1,783
Bow-Island.....	313	194
Medicine-Hat.....	201	331
Aldersyde.....	375	230
High-River.....	19	—
Drumheller.....	43,636	17,884
Big-Valley.....	1,927	254
Brooks.....	432	257
Hanna.....	1,249	582
Lacombe.....	456	121
Trochu.....	528	257
Three-Hills.....	1,531	451
Carbon.....	259	—
Battle-River.....	35	10
Camrose.....	1,722	2,007
Tofield.....	2,620	3,588
Clover-Bar.....	7,516	9,771
Edmonton.....	4,542	1,087
Namau.....	950	366
Cardiff.....	6,798	2,831
Wabamun.....	556	1,048
Pembina.....	5,952	9,068
Total de lignite de l'Alberta.....	144,602	93,695
Grand total pour l'Alberta.....	412,205	280,999
<i>Colombie-Britannique:</i>		
Crowsnest.....	77,819	49,201
Inland.....	12,711	6,041
Island.....	160,989	137,553
Total pour la Colombie-Britannique.....	251,519	192,795
Grand total pour le Canada.....	1,217,989	906,536

bonne heure ont beaucoup souffert de la sécheresse, mais ceux qui ont été semés plus tard, vont donner un rendement moyen." Dans les districts de l'est, du centre et du nord-est, et dans la partie nord, du district sud-est, la récolte est supérieure à la moyenne. Dans le district Regina-Weyburn on s'attend à une récolte ordinaire. Dans les districts sud-centre, sud-ouest, centre, ouest-centre et nord-ouest les récoltes seront au-dessous de la moyenne et à certains endroits totalement manquées. Dans les districts sud-centre, sud-ouest et ouest-centre, on va manquer de grain et de fourrage. Dans l'Alberta, à la fin de juin, les grains souffraient de manque d'humidité et le blé avait bien pauvre apparence. Par suite de la chaleur intense et de la sécheresse la situation générale est grave. Les "cutworms" ont aussi fait beaucoup de dommages. Dans le Manitoba, au contraire, la température a été des plus favorables aux récoltes, la pluie, en général, est tombée en abondance et le blé et les autres grains ont excellentes mines. En pourcentage la situation d'un bout à l'autre du Canada est comme suit, les chiffres de l'an dernier, au 30 juin, étant donnés entre parenthèse: Blé d'automne, 102 (71); blé de printemps, 90 (86); les deux mis ensemble, 91 (85); avoine, 87 (91); orge, 91 (93); seigle, 97 (89); pois, 92 (99); grains mêlés, 91 (99); foin et trèfle, 92 (87); alfalfa, 96 (85); pâturage, 100

LE PARC DES LACS WATERTON

Le parc des lacs Waterton a 16 milles carrés. C'est le plus petit des parcs nationaux canadiens. Il est situé dans le sud de l'Alberta. Au début, il s'étendait jusqu'aux frontières, mais la loi des réserves forestières et des parcs de 1911, l'a réduit à moins d'un tiers de sa superficie originare. La chaîne de lacs qui a donné son nom au parc, en constitue l'aspect le plus remarquable. Les montagnes qui entourent les lacs, s'élèvent en masses pittoresques à plus de 8,000 pieds. Les flancs des montagnes sont couverts de pin, d'épinette, de sapin Douglas et de baumier. Le daim noir et à queue blanche, le mouton des rocheuses ou à grandes cornes et l'ours noir y sont en quantité relativement grande. La pêche y est exceptionnellement abondante. Plusieurs variétés de truites habitent les lacs et les rivières y compris le "namaycush", qui peut peser jusqu'à 30 livres. Tous ces renseignements sont extraits du rapport du commissaire des parcs du Dominion, publié par le département de l'Intérieur.

(88); patates, 95. Au Manitoba, la situation du blé est représentée par 100, comparée à 88 l'an dernier; dans la Saskatchewan, de 91 comparée à 85 et dans l'Alberta de 80 comparée à 83.

ÉNERGIE CALORIFIQUE DU CHARBON PERDUE

Le contenu d'énergie de chaleur, ou valeur calorifique du charbon, est ordinairement donné en unités thermales anglaises (B.Th.U.) par livre. L'unité thermique britannique est 1-180 partie de la quantité de chaleur requise pour faire monter une livre d'eau de 32° F à 212° F. Cette énergie est dégagée par la combustion du charbon et employée pour fins de chauffage ou pour faire quelque travail dans un engin.

Il est possible d'utiliser pratiquement toute l'énergie dans le charbon pour des fins de chauffage, mais cela serait impraticable, car il faudrait alors installer un outillage énorme et dispendieux. L'efficacité d'une chaudière à vapeur moderne excède rarement 80 pour 100; non parce que c'est la limite absolue à l'efficacité possible, mais parce qu'il n'est pas économique de construire une installation plus élaborée pour l'améliorer. Pour la génération de pouvoir, cependant, il est possible d'employer seulement une petite fraction de l'énergie calorifique du charbon; par exemple, une installation moderne de turbine à vapeur atteint rarement une efficacité de plus de 20 pour 100, comme le dit M. John Blizzard, B. ès Sc., ingénieur technique, de la division du combustible, dans un récent bulletin publié par le ministère des Mines. Les principales parties constituantes, inflammables du charbon, et pour ainsi dire les seules, dit ce rapport, sont le carbone et l'hydrogène, surtout sous la forme d'un composé des deux, connue sous le nom d'hydrocarbonés.

SOUSSIONS POUR L'HÔPITAL D'HALIFAX

Des soumissions adressées au sousigné et portant l'endos "soumission pour alterations à bâtiments, hôpital militaire de Camp-Hill, Halifax, N.-E.", seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 12 août 1919, pour alterations aux bâtiments de l'hôpital militaire de Camp-Hill, Halifax, N.-E.

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission au bureau de l'architecte en chef, département des Travaux publics, Ottawa; chez le surintendant des hôpitaux militaires et le surintendant des édifices fédéraux, à Halifax, chez le surintendant des édifices fédéraux, hôtel des postes, Montréal, Qué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics, et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 juillet 1919.

LES CHEVAUX MEU- RENT POUR AVOIR MANGÉ DE LA FOUGÈRE

Des enquêtes faites par le laboratoire biologique à Ottawa, comme formant partie du travail de la division du vétérinaire, ministère de l'Agriculture, ont prouvé définitivement que la fougère commune (*Pteris aquilina L.*) a été la cause certaine de la mort de plusieurs chevaux sur la côte du Pacifique. Des expériences ont démontré clairement l'étendue des ravages causés par ce genre d'empoisonnement. La division du vétérinaire a découvert des moyens pour la guérison de ces cas d'empoisonnement, comme il est dit au rapport du vétérinaire général du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1918.

DÉPÔTS DE MERCURE À EXPLOITER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'exploitation des mines de mercure pourrait bien redevenir active. Des quantités considérables de ce minerai sont disponibles

EMPLOI DU MERCURE

Parmi les minéraux importants qui, au Canada, attendent d'être exploités, se trouve le mercure dont des dépôts assez considérables existent en Colombie-Britannique, ainsi que le montrent les archives du département des Mines, section des explorations géologiques. Les rapports de cette section déclarent que l'insuccès de cette industrie dans le passé est dû, non pas à la qualité ou à la nature des dépôts, mais à d'autres causes.

Voici à ce sujet quelques extraits d'une étude de M. Charles Camsell, publiée dans la partie B du rapport sommaire, de la section géologique du département des Mines, année 1918:

"Les dépôts de mercure du lac Kamloops, se trouvent de place en place sur une distance de 25 milles, qui s'étend de l'extrémité ouest du lac vers le nord jusqu'au ruisseau Criss et vers le sud jusqu'au lac Tunkwa. Les principaux dépôts se trouvent dans la vallée du ruisseau Copper, un groupe est à l'embouchure du ruisseau dominant le lac Kamloops, et un autre groupe est à environ 4 milles plus haut sur le côté est. Des dépôts de moindre importance existent au lac Tunkwa, à l'embouchure du ruisseau Threemile et aussi dans la vallée du ruisseau Criss.

NATURE DES DÉPÔTS.

"Tous ces dépôts sont de même nature. Ils occupent des fissures dont les filons ne sont ni réguliers, ni uniformes et qui traversent et les séries Nicola et les rocs volcaniques tertiaires. En plusieurs endroits ils sont étroitement associés à des barrages de rhyolite ou porphyre. Les filons contiennent du cinabre, fréquemment accompagné de stibine (stibnite) enveloppée de quartz, calcite ou dolomie qui résiste à une enveloppe de rouille. Les dépôts remplissent ce qui fut jadis des fissures vides, car souvent ils prennent la forme très nette d'un peigne. En certains endroits les filons sont coupés de brèches, ailleurs ils sont en forme de chaînes. Des échantillons indiquent que la calcite et le quartz furent introduits après les dépôts de cinabre et de stibine, après aussi l'ébrèchement des filons. Les parois des filons sur une profondeur de quelques pouces de chaque côté portent les traces de l'action des solutions qui y ont passé.

"Les dépôts sont probablement dus à des effets postérieurs d'une activité volcanique tardive et proviennent de la circulation d'eau contenant du mercure à travers les fissures des roches, et de l'accumulation du cinabre dans quelques-unes des veines. Ainsi qu'il en est dans presque toutes les autres régions du monde où se trouvent du cinabre, les dépôts sont probablement superficiels et ne doivent guère être profonds, c'est un point qu'il ne faudrait pas oublier dans l'exploitation des dépôts.

"Nous n'avons pas tenté de nous assurer de la qualité des dépôts en analysant des échantillons, mais on dit qu'au début de ses travaux, en 1895-96, la British Columbia Cinnabar Company a extrait en cornues 114 flacons de mercure, ce qui porterait la qualité du minerai traité à 2.9 pour 100. Il s'agit là de minerai choisi et de haute qualité. Le minerai de qualité inférieure, dont des échantillons ont été recueillis par J. D. Kendall, en 1896, n'a produit que

0.3 pour 100 de mercure. D'autres estimés de la qualité du minerai varient de 1 à 2 pour 100.

CINABRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

"La propriété de cette compagnie consiste en un groupe de 9 mines, obtenues de la couronne et situées sur le bord du lac Kamloops, à l'embouchure du ruisseau Copper. Elle est à la portée des moyens de communication, la voie principale du chemin de fer Canadien-Nord la traversant d'un bout à l'autre tandis que la station du ruisseau Copper est à un demi-mille de la tête des mines.

Ces dépôts sont situés à une hauteur de 400 ou 500 pieds au-dessus du niveau du lac sur le flanc d'une colline dont la partie supérieure est boisée.

Le cinabre se montre dans ces dépôts dans plusieurs des plus petits filons. A cause des sédiments diluviaux qui couvrent la colline, et de la nature brisée de tous les ouvrages souterrains, il a été impossible de s'assurer du nombre des filons ou de mesurer la largeur de ceux que l'on a trouvés. Des autorités sérieuses affirment cependant qu'il existe un nombre considérable de veines dont la largeur varie de 2 pouces à 2 pieds. Des échantillons de ces dépôts recueillis par les propriétaires, indiquent que la richesse du minerai varie de 0.3 à 10 pour 100 environ. Il semble néanmoins que la moyenne serait de 1 pour 100. La production totale, pendant que les cornues furent en opération de 1895 à 1897, s'éleva à 138 flacons, équivalents à 10,557 livres de mercure. La faillite de l'industrie est attribuée à des pertes considérables subies sur les fourneaux, et non pas à la nature ou à la qualité du minerai.

LES MINES DE LA MONTAGNE HARDIE.

Les mines de la montagne Hardie sont situées à 4 milles en amont du ruisseau Copper, sur le versant est de la vallée. Elles sont au nombre de 14, toutes près du sommet de la montagne.

AUTRES DÉPÔTS AUX ENVIRONS DU LAC KAMLOOPS.

"Le groupe indépendant est situé sur le plateau Sabiston, à deux milles environ à l'ouest du ruisseau Copper. Les veines sont de nature dolomitique et courent dans une roche de porphyre rose, qui traverse lui-même des rochers volcaniques des séries Nicola. Ces rochers portent les traces de bouleversements considérables; ils sont tout éclatés et leurs nombreuses fissures courent dans toutes les directions. La veine principale, dans laquelle un court tunnel a été percé, n'a guère plus de 4 pouces de large et n'est pas riche en cinabre. Le travail y a été abandonné il y a plusieurs années et elle n'a jamais rien produit.

La mine Summit est située près du lac Tunkwa, à la tête du ruisseau Threemile sur ce qui est connu sous le nom de "Summer range".

La route carrossable qui conduit de Savona au lac Mamit passe à la tête de la mine, qui est à 14 milles environ de Savona. La roche dans la campagne est d'origine volcanique et d'âge triasique. La dolomitisation s'est produite, dans quelques-unes des régions ainsi bouleversées, avec accompagnement de minéralisation par le cinabre et un peu de stibine. D'autres lézardes s'étant produites plus tard, des dépôts de quartz ont pénétré dans les filons.

Les dépôts sur lesquels quelques travaux d'exploitation ont été commencés, forment une veine de quelques pouces de large, qui semble se diriger vers le nord-est et plonge environ 75 degrés

vers le sud-est. De place en place les parois sont légèrement imprégnées de cinabre.

"On prétend que sur une largeur d'un pied, le dépôt contient un et demi pour cent de mercure. Les travaux d'exploitation se composent d'un puits de 15 pieds de profondeur et d'un autre de 6 pieds.

Du cinabre flottant a été trouvé il y a quelques années dans le ruisseau Copper et a été plus tard retrouvé en dépôt au nord du ruisseau, à quatre milles environ de son embouchure.

A l'époque de notre visite aucune trace de ces dépôts ne put être retrouvée. Les roches cependant sont d'âge triasique et recouvertes d'agglomérations, de tufs et de conglomérats de l'âge tertiaire. Elles montrent les mêmes traces de dolomitisation qui ont été relevées à l'embouchure du ruisseau Copper et l'on dit qu'il se produit des dépôts de cinabre dans ces veines de dolomie. On nous a montré des échantillons de mercure de haute qualité, recueillis nous a-t-on dit au ruisseau Criss, et qui devaient provenir d'une veine d'au moins 4 pouces de large.

AUTRES DÉPÔTS DE MERCURE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il a été trouvé des traces de mercure dans le minerai d'argent du pic Silver, près de Hope. On en trouve aussi, en globules minuscules éparpillés dans les veines de cinabres qui traversent un granit verdâtre, à Barclay-Sound, sur la côte occidentale de l'île Vancouver. Enfin on a aussi trouvé du mercure parmi les graviers de la vallée Kicking-Horse, près de Field, mais un examen fait par M. J. A. Allan, en 1913, n'a pu révéler la source de ces dépôts, ni s'ils étaient assez abondants pour avoir, ou non, une valeur commerciale.

DÉPÔTS À L'ÉTRANGER.

Les Etats-Unis et le Mexique sont les deux seuls pays producteurs de mercure en Amérique.

Plus de 70 pour 100 du mercure produit aux Etats-Unis proviennent des dépôts de la Californie. Le reste est tiré du Texas, du Nevada et, en petite quantité, de l'Orégon et de Washington. Ces dépôts se trouvent dans des roches de toutes sortes de compositions, mais surtout dans celles des âges tertiaire et quaternaire.

Ils sont généralement peu importants et diminuent en largeur ou en profondeur. On les trouve à la zone veineuse supérieure et le grand nombre ne descendent pas à plus de 400 pieds de la surface. Ils ont été formés à une époque géologique tardive, ont une relation étroite avec les activités volcaniques et sont souvent associés à des sources d'eau chaudes.

La qualité du minerai que l'on exploite actuellement en Californie, est en moyenne de 0.4 pour 100 de mercure, et les frais de production se montent à \$1.00 la livre environ. Les dépôts du Texas ont un rendement de 4 pour 100 environ.

L'Europe tire ses approvisionnements de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie.

Les mines Almaden, en Espagne, sont les plus considérables du monde, elles produisent le mercure au coût moyen de \$16 le flacon, d'un cinabre dont le rendement moyen est de 11 pour 100 de mercure.

Les dépôts italiens ont un rendement moyen de 1 pour 100, ceux de l'Autriche, d'environ 0.85 pour 100. D'autres dépôts existent en Allemagne, en Russie, en Asie Mineure, en Chine, en Serbie, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

EMPLOIS DU MERCURE.

On emploie le mercure en médecine, dans la fabrication d'appareils électriques, batteries, vermillon, dans l'alliage de l'or et de l'argent, dans certains instruments de mesure, dans la fabrication des peintures et des cosmétiques, dans les bouées lumineuses flottantes, les phares et les usines d'énergie électrique. Les consommateurs canadiens en emploient environ 200,000 livres par année.

Au cours de l'année 1918, les compagnies qui assurent les automobiles au Canada ont payé en réclamations la somme de \$383,917, nous dit un rapport publié sous la direction du surintendant des assurances par le ministère des Finances.

OUVERTURES AU COMMERCE EN NOU- VELLE SIBÉRIE

[Suite de la page 8.]

papier nationale, c'est-à-dire du royaume de la Serbie, de la Croatie et de la Slavonie (Jugo-Slavonie). Cet argent de l'état sera sous la forme de "dinars" et sera sous la garantie du gouvernement. Le taux de cette conversion de la monnaie serbe sera celui de 30 "dinars" par 100 couronnes. La valeur totale de la couronne autrichienne maintenant en cours dans le nouveau Royaume est estimée à environ huit milliards. On est aussi à prendre des mesures en vue de l'établissement d'un bureau d'échange central.

La population de l'ancienne Serbie est d'environ quatre millions d'âmes, et celle de la Jugo-Slavie de 10,000,000. C'est un pays arriéré, mais riche en ressources. Comme clients, le peuple penche du côté de l'Angleterre tout d'abord, et puis du côté des pays alliés. Il leur faut retourner à leurs anciens ennemis avec qui ils avaient l'habitude de faire le commerce et qui comprennent bien leurs méthodes.

Si les commerçants et les manufacturiers désirent établir un débouché pour leurs produits dans ce nouveau marché il leur importe en premier lieu de prendre des mesures immédiates pour l'organisation de l'approvisionnement voulu.

STATISTIQUES DE TÉLÉGRAPHE

Le nombre de dépêches transmises par les compagnies de télégraphe au Canada, au cours de l'année se terminant le 30 juin 1917, a été de 11,817,517 par comparaison avec 10,835,936 en 1916. Le nombre des câblogrammes s'est totalisé à 1,084,956 comparé à 1,134,905 en 1916. Les employés des compagnies de télégraphe formaient un total de 7,100 dont 3,996 télégraphistes étaient des hommes et 496 des femmes. Les autres officiels et employés comptaient pour 2,608. Les salaires et gages se chiffraient à \$3,278,450 comparés à \$2,898,230 en 1916. Le total des salaires et gages en 1917 était égal à 77.2 pour 100 des dépenses d'exploitation (\$4,243,950, comparé à 68.9 en 1916).

CIRCULATION DE LA GAZETTE DU TRAVAIL

Au cours de l'exercice 1917-18, la moyenne mensuelle de la circulation de la *Gazette du Travail*, publiée par le ministère du Travail, a été de 11,951 exemplaires, nous dit un rapport du ministère du Travail.

Unité de longueur d'arpentage

L'unité de longueur du service géodésique du Canada est une barre de nickel, connue sous le numéro 10239. Cette barre à la forme de la lettre H, dont la longueur totale est d'environ 102.6 cm., et la longueur du côté d'environ 2.5 cm. Les graduations sont placées sur le plan naturel de la barre, et se trouvent à chaque millimètre à partir de 0 jusqu'à 100 cm. Une mesure millimètre divisée en dixième est ajoutée à chaque bout de la distance fondamentale 0-100 cm., nous dit un bulletin publié par la division géodésique, ministère de l'Intérieur.

TRAFIC DU CANAL WELLAND

Au cours des huit mois pendant lesquels le canal Welland était ouvert à la navigation, 2,816 vaisseaux y sont passés, une augmentation considérable de trafic sur les années précédentes. Ces renseignements sont tirés du rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux.

LE JUGEMENT DE LA COMMISSION AUTORISE UNE AUGMENTATION DES TAUX

Le commissaire en chef, en résumant la cause des compagnies de messageries, tient compte de l'intérêt du producteur, du consommateur et de l'expéditeur.

La Commission des chemins de fer vient de rendre son jugement sur les demandes des compagnies de messageries pour une augmentation de taux et des municipalités pour un élargissement de la zone de livraison.

La difficulté principale s'est élevée au sujet des taux des marchandises périssables expédiées en grosse quantité. Sur ce point le jugement de la Commission, qui a été écrit par le commissaire en chef, s'exprime comme suit:

"Je suis prêt à admettre que la valeur des "commodités" a grandement augmenté depuis que les "taux de commodités" ont été fixés et que l'un des éléments à considérer dans la fixation des taux est la valeur des marchandises transportées et l'importance du risque assumé par les compagnies de transport. Ces dernières n'auront aucune difficulté à justifier leur demande d'augmentation de taux vis-à-vis des vendeurs et des expéditeurs de ces articles d'usage quotidien. Je ne crois pas cependant qu'en ce moment la question doive être envisagée à ce point de vue. Les compagnies vont obtenir une augmentation équitable sur leurs taux de première et de seconde classe. Il est à espérer que cette augmentation suffira à maintenir convenablement les compagnies et les affaires; mais toute augmentation placée sur ces "commodités" fournirait une raison (raison bien petite à la vérité, dans bien des cas, mais enfin une raison), pour une nouvelle augmentation de leur prix au consommateur. D'après l'expérience du passé, il paraît bien que l'augmentation serait hors de toute proportion, avec la hausse du prix du transport.

Le coût de la vie monte sans cesse. A mon point de vue, il ne serait pas dans l'intérêt public, ni dans l'intérêt des compagnies elles-mêmes de fournir à une nouvelle surcharge du public, l'excuse que constituerait l'augmentation du taux de transport de ces commodités essentielles. Mais au-dessus de l'intérêt essentiel du consommateur, il existe une autre et importante raison de refuser l'augmentation à moins qu'elle ne devienne absolument indispensable, et cette raison provient de la situation faite au producteur. Les "taux de commodités" sont les taux du producteur. Il produit en quantité et expédie de même. Son bénéfice par livre produite est petit. Les frais ont considérablement augmenté. Pour ce qui concerne donc les "taux de commodités" je suis

d'avis de refuser complètement la demande des compagnies."

Le jugement trouve que les compagnies de chemins de fer et de messageries sont exploitées à pertes. Pour grossir les recettes et combler le déficit des augmentations sont autorisées dans les taux des marchandises générales et dans l'échelle spéciale "N".

Dans le taux des marchandises générales l'augmentation est en moyenne de 45.94 pour 100 dans l'est du Canada, de 23.75 dans les provinces des prairies et de 11.48 pour 100 en Colombie-Britannique.

L'augmentation plus considérable dans l'est est due à l'abolition des taux de faveur et à l'uniformisation des taux dans tous les districts. Les résultats des taux comparés dans les trois sections sont les suivants:

A l'heure actuelle les taux sont de 39.55 pour 100 plus élevés dans les provinces des prairies que dans l'est; avec les nouveaux ils seront de 17.88 pour 100 plus élevés.

Les taux actuels en Colombie-Britannique sont de 29.29 pour 100 plus élevés que dans les provinces des prairies; la différence est réduite à 15.01 pour 100.

Les augmentations dans l'échelle "N", sont tempérées par un réajustement des tableaux de base et par la réduction de la première classe par déductions absolues au lieu de moyennes. Les changements dans cette échelle auront pour effet d'augmenter d'un cinquième de sou par livre, les taux de transport pour la distance de 50 milles, et pour un transport de 450 milles, de les augmenter de deux-cinquièmes de sou la livre. Pareillement, l'augmentation par douzaine d'œufs, en lots de deux caisses ou plus (les envois ordinaires) sera d'environ un tiers de sou, exactement 0.366 d'un sou, tandis que pour les expéditions sur une distance de 450 milles, l'augmentation n'atteint pas tout à fait 1/3 de sou, le chiffre exact étant 0.73. Le service de livraison des compagnies est étendu sur une base relative à la population, ce qui aura pour effet de bénéficier à plusieurs quartiers populeux de Montréal, Toronto et autres villes. Mais surtout les tarifs des compagnies sont radicalement changés; elles devront à l'avenir charger moins cher pour le transport de marchandises prises ou destinées à des endroits où il n'y a pas de service de livraison. On évitera ainsi une distinction qui a soulevé beaucoup d'objections par le passé. Entre deux endroits où il n'y a pas de service de livraison, une réduction de 30 pour 100 est faite sur les taux ordinaires, si le service de livraison manque à l'un seulement des deux endroits la réduction est de 15 pour 100.

D'importantes concessions sont faites au commerce en portant de 10 à 15 livres l'unité de poids et en refaisant le tableau gradué en multiples de 5, tant pour les prix que pour la pesantur, au lieu d'en multiples de 10 comme le proposaient les compagnies.

Satisfaction a été accordée à l'île du Prince-Edouard qui protestait contre une imposition arbitraire de 25 sous, relativement au service de bateaux entre port Borden et le cap Tourmentine.

"THIRTY CANADIAN V.C.'S."

Publié par le capitaine Theodore Goodrich Roberts, du régiment du Nouveau-Brunswick.

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

Raconte de façon intéressante comment trente héros canadiens ont gagné la Croix Victoria. Ces récits sont l'œuvre de trois membres du Bureau canadien des Archives de guerre:

Le capitaine T. G. Roberts,
Le soldat Robin Richards, de l'infanterie légère Princesse Patricia,
Le soldat Stuart Martin, de l'hôpital général canadien n° 5, Salonique.

PRIX, 75 CENTS.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

"WAR STORY OF THE C.A.M.C."

par J. GEORGE ADAMI, M.D., F.R.S.

Colonel tenonnaire C.A.M.C. et A.D.M.S. en charge du bureau des archives du directeur général des services de santé O.M.F.C.

UN rapport des plus intéressants du rôle joué par le service de santé canadien dans la grande guerre.

Contient nombre de cartes et de diagrammes et forme un fort volume de 290 pages. C'est un compte rendu des activités du service de santé canadien, sous la forme d'un récit très intéressant du splendide travail accompli par les médecins canadiens, de la date de leur réunion à Valcartier jusqu'à la bataille de "Plugstreet". Il est basé sur les documents officiels et les notes d'officiers médicaux individuels.

TRAVAIL HÉROÏQUE DES MÉDICAUX.

Le volume contient le récit émouvant du travail héroïque accompli par le Service de Santé Canadien durant la deuxième bataille d'Ypres, quand cinq mille deux cents cas ont passé par les mains d'un personnel limité pendant sept jours et que les unités médicales canadiennes ont dû s'occuper des premiers cas de soldats empoisonnés par le gaz et inventer un tampon imbibé d'hyposulphite de soude pour protéger les hommes; le service fait par les médecins et les ambulances de campagne à Givenchy et à Festubert durant la bataille de dix jours, ainsi que le travail des brancardiers aux stations de pansement à "Plugstreet".

BLESSURES ET TRAITEMENT.

On peut y lire des comptes rendus de la nature des blessures infligées par les balles allemandes renversées dans les cartouches, du bon travail accompli pour sauvegarder les hommes de la maladie, et des descriptions des unités d'hôpital, des hôpitaux stationnaires, des stations de réception des blessés, du laboratoire mobile canadien. L'ouvrage contient un rapport de la blessure sérieuse de Sa Majesté le Roi sur le front des Flandres, où il fut confié aux soins des sœurs hospitalières canadiennes Tremaine et Ward.

LES ASSURANCES SUR LE FEU EN 1918, D'APRÈS LES CHIFFRES

Les chiffres suivants, extraits du rapport du ministère des Finances au chapitre des assurances, font voir l'importance des assurances contre le feu, prises ou payées, pendant l'année 1918:

	Primes reçues	Pertes payées.	Proportion des pertes pour les primes.
	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes	5,493,274	2,740,065	49.88
Compagnies anglaises	18,559,690	9,908,040	53.38
Compagnies étrangères	11,680,413	6,637,610	56.83
Totaux	35,733,383	19,285,715	53.97
Totaux pour 1917	31,246,530	16,379,102	

"Que la nation rende son tribut à ceux qui ont consacré leur service au soin des blessés; aux hommes qui se sont lancés à travers la tempête des batailles dans des ambulances criblées de balles pour secourir ceux qui étaient tombés; aux femmes dont la première pensée était pour les souffrants et les invalides." --- Le très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre du Canada.

PRIX, UN DOLLAR.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL ORGANISÉ DANS LE DOMINION

Données intéressantes sur la croissance rapide des trade-unions par le ministère du Travail.

248,887 MEMBRES ENRÔLÉS

D'après les chiffres fournis par le huitième rapport annuel sur l'organisation ouvrière au Canada, pour l'année civile 1918, publié récemment par le ministère du Travail, le nombre total des membres des trade-unions de toutes sortes dans le Dominion s'élevait alors à 248,887. Les renseignements suivants sur l'organisation ouvrière au Canada sont pris dans ce rapport officiel:

AUGMENTATION DANS LES RANGS DU TRAVAIL.

L'augmentation remarquable des membres des trade-unions canadiennes, constatée en 1917, fut dépassée en 1918; elle indique une rapidité de croissance sans précédent, peut-être, dans l'histoire des travailleurs organisés du Dominion. Les renseignements recueillis pour le huitième rapport annuel sur l'organisation ouvrière au Canada, se rapportant aux activités pour l'année 1918, indiquent que les diverses ramifications du travail organisé du pays se sont développées considérablement pendant cette année. A la fin de 1913, les membres des trade-unions au Canada étaient au nombre de 175,799. Au cours des deux années suivantes, il y eut une baisse de 32,456, réduisant le total des membres à 143,343. En 1916, bien qu'il y eut une perte de 41 succursales les chiffres indiquèrent un gain de 17,064 membres, augmentant le total à 160,407. L'année 1917 enregistra une augmentation importante de 44,223 membres, formant un total de 204,630, compris dans 1,974 succursales locales, un gain de 132 unions locales pour l'année. En 1918, l'activité de l'année précédente fut maintenue, presque toutes les organisations augmentant le nombre de leurs membres. A la fin de 1918, le chiffre total des membres des trade-unions de toutes les classes s'élevait à 248,887, compris dans 2,274 succursales, une augmentation pour l'année de 44,257 membres et de 300 unions locales.

CROISSANCE DES UNIONS AMÉRICAINES.

Il serait peut-être intéressant de considérer, en autant que les informations reçues le permettent, quelles ont été les conditions ailleurs par rapport aux organisations des trade-unions. Aux Etats-Unis, les rangs des travailleurs organisés ont été remarquablement accrus en 1918. Des rapports reçus de 96 organisations internationales indiquent un gain de 908,649, portant le chiffre total des membres à 4,359,386. Outre les corps ayant des affiliations au Canada, il y a 47 organisations dont les opérations sont restreintes aux Etats-Unis et au sujet desquelles aucun rapport n'a été reçu. Il est par conséquent impossible de donner le chiffre exact des membres des unions ouvrières américaines, mais il doit nécessairement dépasser de beaucoup le total ci-dessus mentionné. La Fédération américaine du Travail—American Federation of Labour—la principale organisation ouvrière aux Etats-Unis, rapporte une augmentation considérable, le chiffre total de ses membres à la fin de l'année dépassant les 3,000,000, un gain approximatif de 273,522 depuis la clôture de son exercice financier, le 30 avril 1918; il faut aussi se rappeler que la fédération américaine ne comprend pas les membres de toutes les organisations d'employés de chemins de fer. En Gran-

LES ASSURANCES CONTRE LE FEU SUR LA PROPRIÉTÉ AU CANADA

Analyse et sommaire des rapports des assurances contre le feu portées au Canada par les compagnies d'assurance contre le feu et toutes les autres associations du même genre sous l'empire de la section 129 de la loi des assurances 1918. Ces chiffres qui suivent sont extraits du rapport annuel du département des Assurances pour l'année 1918:

Province de la propriété assurée.	Montant de l'assurance.
Nouvelle-Ecosse.....	\$ 9,838,199
Nouveau-Brunswick.....	10,908,464
Québec.....	114,088,884
Ontario.....	159,212,643
Manitoba.....	8,374,282
Saskatchewan.....	2,001,636
Alberta.....	3,114,369
Colombie anglaise.....	11,000,896
Ile du Prince-Edouard.....	14,322
Yukon.....	146,400
	318,700,095

Nature de la propriété assurée.	Montant de l'assurance.
Bois de sciage et scieries.....	\$ 17,561,958
Autres établissements industriels et mercantiles.....	245,982,358
Stocks de marchandises.....	46,877,311
Propriétés et équipement de chemin de fer.....	6,553,650
Divers.....	2,724,818
	318,700,095

Genre d'assureurs.	Montant de l'assurance.
Associations de Lloyd's.....	\$ 36,009,736
Assureurs réciproques.....	34,262,538
Compagnies mutuelles.....	201,465,630
Compagnies à fonds souscrits.....	46,962,191
	318,700,095

de-Bretagne, aussi, les membres des trade-unions se sont accrus remarquablement pendant l'année, les rapports soumis à la convention de 1918 du British Trade Union Congress indiquant 4,532,085 membres enrôlés, une augmentation de 1,449,733, pour l'année.

ORGANISATIONS INDÉPENDANTES.

En sus des organisations internationales ayant des succursales au Canada, il y a treize associations classifiées comme non internationales, comptant en tout 332 succursales locales, avec un nombre collectif de 37,928 membres, une augmentation pour 1918 de 88 succursales et de 5,585 membres. A part les unions ayant des affiliations, soit internationales, soit non internationales, il y a dans le Dominion 45 unités indépendantes, dont 27 accusent un chiffre total de 9,527 membres, soit un gain de 2,136 comparé aux chiffres rapportés en 1917 par 28 unités indépendantes.

CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL.

Le Congrès des métiers et du travail du Canada est l'organisation ouvrière la plus représentative du Dominion et bien qu'elle ne soit pas internationale en soi, elle est identifiée étroitement au mouvement ouvrier international. Le Congrès est reconnu par les organisations internationales ayant des succursales locales au Canada comme l'organe législatif du travail organisé dans le Dominion, dont 54 des unions les plus importantes ont affilié tous leurs membres canadiens au nombre de 93,217 et comprenant 1,265 succursales locales. La Fédération américaine du travail reconnaît de même le Congrès, ayant contribué pendant nombre d'années une somme de \$500 pour les dépenses législatives de cette organisation canadienne. Nombre d'organisations internationales ayant des succursales au Canada ont des officiers canadiens pour surveiller les affaires de l'union dans le Dominion, et ces officiers qui sont d'ordinaire des membres des succursales canadiennes locales sont généralement en rapports directs avec les officiers du Congrès des métiers et du travail. Dans certains cas, où la charge de représentant cana-

dien est élective, les membres des succursales locales au Canada sont seuls éligibles.

PROVINCES ET PRINCIPALES VILLES.

La province d'Ontario comprend 926 des succursales locales du Dominion, et 670 de celles-ci accusent un chiffre total de 62,605 membres; Québec, qui est au deuxième rang pour la quantité de succursales locales avec 366, accuse un total de 48,570 membres pour 201 qui ont fait rapport; la Colombie-Britannique est troisième avec 252 succursales dont 182 rapportent une liste totale de 27,216 membres. Pour les autres provinces les chiffres sont comme suit: Alberta, 208 unions, dont 158 rapportent 13,987 membres; Manitoba, 153 unions, 105 rapportant 15,353 membres; Saskatchewan, 131 unions, 110 rapportant 6,319 membres; Nouvelle-Ecosse, 128 unions, 92 rapportant 18,058 membres; Nouveau-Brunswick, 90 unions, 70 rapportant 7,944 membres; Ile du Prince-Edouard, 7 unions, 5 rapportant 276 membres.

Le nombre des cités du Dominion, ayant plus de 20 succursales locales chacune, a augmenté de 21 à 31; ces villes comprennent 42 pour 100 des succursales ayant fait rapport du nombre de leurs membres, et représentent approximativement 57 pour 100 du chiffre total des membres des trade-unions au Canada.

Parmi les cités, Montréal est en tête avec 149 succursales locales, dont 106 rapportent 32,422 membres; Toronto arrive deuxième avec 128 succursales, dont 82 rapportent 18,834 membres; Winnipeg est la troisième avec 91 unions dont 56 rapportent 12,050 membres. Les autres villes, mentionnées d'après le nombre des succursales locales, sont: Vancouver, 87 unions, 65 rapportant 15,459 membres; Hamilton, 60 unions, 49 rapportant, 3,596 membres; Ottawa, 60 unions, 44 rapportant 5,048 membres; Québec, 54 unions, 36 rapportant 6,894 membres; Edmonton, 53 unions, 44 rapportant 3,306 membres; Calgary, 52 unions, 38 rapportant 3,001 membres; London, 51 unions, 37 rapportant 3,613 membres; Victoria, 45 unions, 34 rapportant 5,584 membres;

L'AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DE LA GENDARMERIE ROYALE DU NORD-OUEST VIENT D'ÊTRE AUTORISÉE

La force comptera 2,500 hommes dont 1,870 seront montés

L'autorisation d'augmenter de nouveau l'effectif de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest et de le porter à 2,500 sous-officiers et policiers est contenue dans un arrêté en conseil passé le 14 juillet, qui suit:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance et étudié un mémoire en date du 10 juillet 1919, du président du Conseil privé qui soumet un rapport de la même date présenté par le commissaire de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest.

Le ministre approuve le dit rapport et recommande qu'en vertu de la clause 8 de la loi de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest, telle qu'amendée par la clause 4, article 1, d'une "Loi pour modifier la loi de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest, l'autorisation soit accordée d'augmenter davantage l'effectif de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest, à 2,500 sous-officiers et policiers".

Le ministre recommande de plus que 1,870 des hommes soient montés conformément aux dispositions de la clause 8 de la loi de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest, telle qu'amendée par l'article 3 de la clause 4 de la "Loi de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest".

Le comité souscrit aux recommandations précitées et les soumet pour approbation.

Regina, 31 unions, 23 rapportant 1,043 membres; Fort-William, 30 unions, 20 rapportant 1,908 membres; Saskatoon, 29 unions, 24 rapportant 1,417 membres. Les autres 17 cités ont ensemble 407 unions dont 304 ont rapporté 27,847 membres.

LE CANADA SURTOUT INTERNATIONAL.

La masse des travailleurs organisés dans le Dominion sont, comme le savent ceux qui se tiennent au courant du mouvement des trade-unions, liés étroitement aux organisations internationales dont la juridiction couvre tout le continent nord-américain; mais il y a une minorité identifiée à ce qu'on est convenu d'appeler dans ce rapport des corporations "non internationales". Il y a sur ce continent 96 organisations internationales ayant une ou plusieurs succursales locales au Canada; collectivement, elles comprennent 1,897 des unions succursales dans le Dominion, un gain de 195 sur le nombre enregistré en 1917. Le chiffre total des membres rapportés par les quartiers généraux respectifs pour l'année 1918 fut de 201,422, une augmentation de 36,536. Dans un tableau reproduit dans une autre colonne, on trouvera par ordre alphabétique les noms de quinze unions internationales ayant chacune au Canada plus de 5,000 membres et représentant un total dans le Dominion de 128,677 membres répartis dans 979 succursales locales. En tout, il y a sur le continent de l'Amérique du Nord 143 organisations nationales et internationales dont 112 sont affiliées à la Fédération américaine du travail. Des corps se rapportant à cette fédération, 87 ont une ou plusieurs succursales locales au Canada, tandis que des 31 unions non affiliées à la Fédération américaine du travail, neuf ont des succursales canadiennes.